

«On a dû changer le mandat de Boivin», révèle le ministre Il n'y a plus d'infiltration de la CSN depuis 1984, affirme James Kelleher

MICHEL VASTEL

OTTAWA — Le Solliciteur général du Canada a carrément nié hier toute possibilité d'infiltration de la CSN, ou de toute autre centrale syndicale au Canada, depuis juillet 1984. « Je comprends les inquiétudes du mouvement syndical québécois, a déclaré M. James Kelleher au DEVOIR hier après-midi, parce que je

sais qu'il y a eu de l'infiltration dans les années 70 ». Dès qu'il a été mis au courant de l'affaire Boivin, le Solliciteur général a donc demandé une enquête interne au directeur de l'époque du Service de sécurité, Ted Finn. Son rapport, déjà remis à M. Kelleher, conclut que « le SCRS a utilisé Marc Boivin d'une manière compatible (« consistant ») avec la loi et le mandat du service ». (Cette loi interdit expressément l'infiltration de

tout corps public, tel que cela s'était pratiqué au Québec au début des années 70).

De source officielle, on a fait savoir au DEVOIR qu'il fallait comprendre, des propos malgré tout prudents du ministre, que « le Service (de renseignements) n'a jamais demandé à Marc Boivin des informations sur des individus de la centrale (CSN) ».

M. James Kelleher a ensuite remis

EXCLUSIF

au DEVOIR le mandat du groupe de travail présidé par l'ancien greffier du Conseil privé, Gordon Osbaldeston, lequel prévoit, d'ici le 30 octobre prochain, l'établissement d'un « cadre de politiques opérationnelles nécessaires pour appuyer les activités d'antisubversion, y compris le ciblage ».

Cela veut-il dire que les vieilles listes d'organisations subversives de la GRC, sur lesquelles on retrouvait des mouvements politiques ou des organisations démocratiques comme des syndicats, n'ont pas encore été changées ?

« Je peux dire, a indiqué le ministre au DEVOIR, que lorsque le SCRS a remplacé la GRC, ses pratiques ont été modifiées pour les rendre

Voir page A-10 : Kelleher

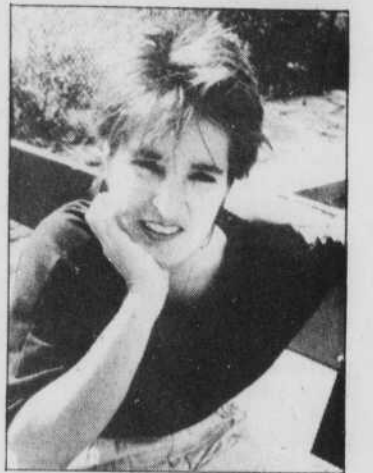
AUJOURD'HUI

LE CANADA POSE UNE CONDITION À SON AIDE

Dorénavant, l'aide étrangère du Canada sera liée au respect des droits de la personne.

Page A-2

LE PLAISIR des lectures



DES AUTEURS MÉCONNUS

Anne-Marie Connolly et Michel Therrien, que notre collaborateur Jean Chapdelaine Gagnon a rencontrés, sont deux auteurs de manuels scolaires, l'une publiée chez Guérin, l'autre chez Vézina. Outre les maux de tête que peuvent leur causer les normes concoctées par le ministère de l'Éducation, ils sont tenus à l'écart des associations d'écrivains dits « littéraires ».

Page D-1

LE CAHIER du Samedi



L'OTELLO DE VITEZ

Antoine Vitez, metteur en scène mais aussi poète, raconte son *Otello* à Jean Royer: «Le théâtre est l'art qui sert à rendre le public intelligent...»

Page C-1



LUCINDA CHILDS DANSE À MONTRÉAL

Lucinda Childs danse à Montréal ce soir et demain, au Théâtre Maisonneuve, à 20 h. 30. Notre chroniqueur Mathieu Albert l'a attrapée au passage.

Page C-3

Un accord historique



Le président Reagan a confirmé hier l'accord de principe en compagnie de M. George Shultz.

Un nouveau sommet Reagan-Gorbatchev

WASHINGTON (d'après AFP) — Les États-Unis et l'URSS sont parvenus à un accord de principe pour conclure un traité sur les missiles nucléaires intermédiaires (INF) et un sommet entre les chefs d'État des deux pays aura lieu à l'automne 1987, a annoncé hier un communiqué conjoint soviéto-américain.

Ce serait le premier traité à éliminer une catégorie entière d'armes nucléaires, les INF d'une portée de 500 à 5,000 km. Le sommet aura lieu aux États-Unis, a précisé le secrétaire d'État américain George Shultz dans une conférence de presse, mais la date précise n'a pas été fixée. Elle devrait être au cours d'une réunion que doivent avoir le mois prochain à Moscou M. Shultz et le ministre soviétique des Affaires étran-

gères Edouard Chevardnadze. Cette rencontre doit permettre de régler « les détails » de l'accord sur les INF, a ajouté le président Ronald Reagan au cours d'une déclaration à la presse.

« Toutes les questions de principe ont été réglées », a précisé M. Shultz à l'issue des trois jours de discussions intenses qu'il a eues depuis mardi avec M. Chevardnadze.

M. Shultz a précisé que les 72 missiles Pershing 1-A ouest-allemands dotés de têtes nucléaires américaines « ne feront pas partie de l'accord ».

Après le démantèlement des INF, les Pershing 1A disparaîtront à leur tour, selon l'engagement pris par le chancelier ouest-allemand Helmut Kohl, a rappelé M. Shultz. Les 72 têtes

Voir page A-10 : Un sommet

Malenfant intente une poursuite de \$15 millions

■ Il accuse Gérard Larose d'avoir lui-même commandé le sabotage de ses hôtels

QUÉBEC — Le président de la CSN, M. Gérard Larose, n'était pas seulement au courant du complot de sabotage contre les hôtels de M. Raymond Malenfant, mais c'est lui qui a commandé ces actes de sabotage.

C'est ce qu'affirme M. Malenfant dans une action en dommages-intérêts de \$15 millions, déposée hier en Cour supérieure, à Québec.

M. Larose et deux autres permanents de la CSN, MM. Guy Boisvert et Arsène Henry, sont poursuivis personnellement, de même que la centrale syndicale elle-même. Deux autres syndicalistes, MM. Raynald Tardif et Gérard Thériault sont mis en cause dans cette poursuite de \$15 millions dans laquelle M. Malenfant, son épouse et ses quatre enfants sont demandeurs.



M. Raymond Malenfant

La famille Malenfant reproche à M. Larose de ne pas avoir empêché, à titre de président de la CSN, que se

produise une série d'actes illégaux (bleu de méthylène dans les réservoirs d'eau du Manoir Richelieu, désobéissance à trois injonctions, bombes dans les hôtels de Sainte-Foy et de Chicoutimi) dans le cadre du conflit du Manoir de Pointe-au-Pic.

En citant une conversation téléphonique entre MM. Guy Boisvert et Marc-André Boivin (le permanent de la CSN qui a dénoncé le complot à la SQ), la poursuite cherche à démontrer que M. Larose était non seulement au courant du projet de poser les bombes dans les motels Universel de Montréal et Drummondville, mais qu'il a même commandé ces attentats.

La famille Malenfant réclame \$5 millions en dommages réels, causés par les gestes de la CSN. Ceci com-

Voir page A-10 : Malenfant

Pour lutter pour les employés du Manoir

Larose veut rester président

Le président de la CSN, M. Gérard Larose, sollicitera un nouveau mandat lorsqu'aura lieu le congrès du mouvement syndical, en juin prochain.

S'adressant aux délégués syndicaux du conseil fédéral réunis à Montréal, M. Larose a déclaré qu'il était inhabituel de faire connaître une candidature tant de mois à l'avance mais que la « situation exceptionnelle » l'avait amené à poser un tel geste.

Le président a précisé qu'il voulait, par son geste, faire savoir à Raymond Malenfant, au patronat et aux différents pouvoirs qu'il n'y avait pas la moindre équivoque quant à

son avenir, qu'il entendait lutter pour que les employés du Manoir Richelieu obtiennent justice et que la CSN était unie derrière lui.

Ironiquement, l'annonce de la candidature de M. Larose est survenue quelques heures à peine après qu'au Palais de justice de Québec, le propriétaire du Manoir Richelieu, M. Raymond Malenfant, ait annoncé qu'il intentait une poursuite de \$15 millions contre la CSN, son président, et deux autres permanents, MM. Guy Boisvert et Arsène Henry.

La famille Malenfant estime que M. Larose est fautif parce qu'il n'a pas empêché des actes illégaux, commis dans la foulée du conflit au

Manoir Richelieu.

M. Larose a réagi en disant qu'il s'attendait à un tel geste. « C'est la 98e poursuite de M. Malenfant contre les maires, les curés, les avocats, les Chambres de commerce, les syndicats etc... » a-t-il déclaré à des journalistes hier.

À Montréal, les représentants syndicaux ont accueilli la combativité de leur président en l'ovationnant longuement. M. Larose, qui a été élu premier vice-président de la centrale en juin 1982, préside aux destinées du mouvement depuis septembre 1983, en remplacement de Donatien Corriveau qui avait démis-

Voir page A-10 : Larose

La GE à Bromont, une expérience qui fait jaser

■ Modèle pour les uns et fumisterie pour les autres

PAULE DES RIVIÈRES

À L'usine Générale Électrique de Bromont, il n'y a pas de contremaître, pas d'uniforme et pas de syndicat.

Que penser ? Certains fustigent les capitalistes doctrinaires des Cantons de l'Est ; d'autres parlent non moins catégoriquement des « pink and red fluffies » de Bromont, des communistes en déguisement. Entre les deux, de la méfiance, de l'enthousiasme et une grande perplexité.

Fumisterie ou innovation ? Les questions s'empilent sur les nouvelles formes d'organisation du travail, que les syndicats regroupent le plus souvent sous le vocable de « stratégies patronales ».

Le secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Québec

(FTQ), M. Fernand Daoust, estime que « dans un environnement en changement, on ne peut écarter le défi par une langue de bois ou une attitude traditionnelle d'affrontement systématique ». La CSN de son côté prépare un colloque sur l'état des relations de travail.

Il ne faut pas être déphasé, dit M. Daoust. Les patrons autoritaires d'autrefois, ajoute-t-il, ont souvent été remplacés par des jeunes « qui ont fait le Vietnam, qui ont été axés sur la question nationale au Québec et qui sont ouverts à une plus grande liberté ».

Ceci dit — et il est sans doute représentatif du milieu syndical en général — M. Daoust exprime une grande prudence, beaucoup d'inquiétude et une « méfiance » certaine. Il fait une distinction entre les

Voir page A-10 : La GE

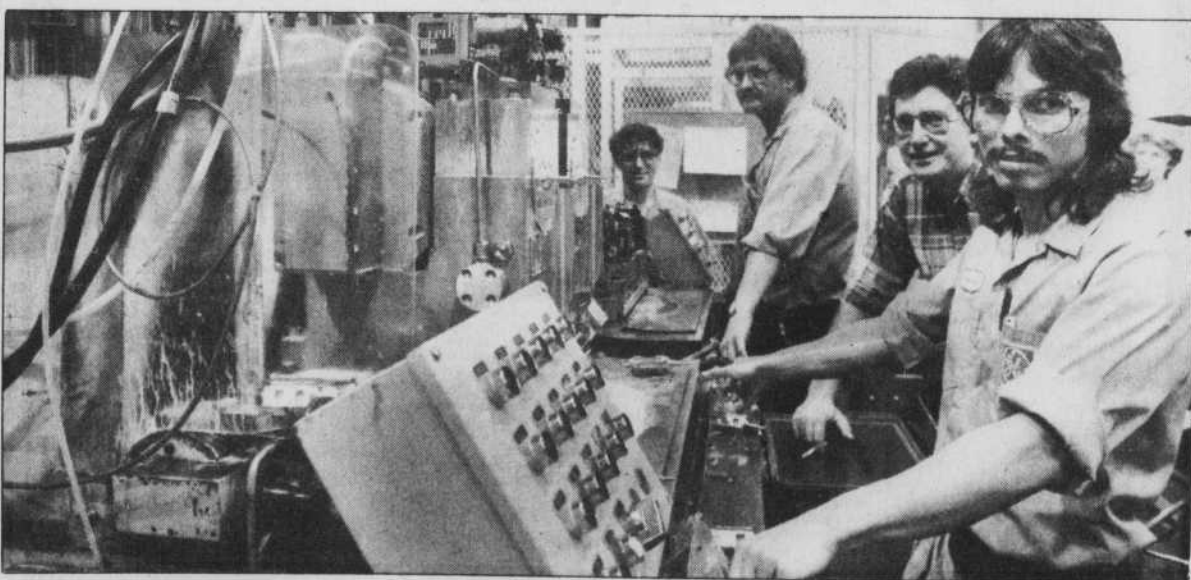


Photo Jacques Grenier

Sylvain Dion (à droite sur la photo), Denis Gervais, Gaétan Jacques et Gilbert Cabana sont au poste, devant les machines servant à tailler les pièces d'avion que fabrique l'usine GE de Bromont. M. Gervais est un des huit membres de l'équipe de direction de l'usine.

TEXTES DE L'EXODE



UN JOURNAL DU DEVOIR

LE QUÉBEC ET LE LAC MEECH



Trois livres indispensables pour connaître le Québec

- Son passé
- Son présent
- Sa participation à la francophonie

510 pages — 19,95\$
480 pages — 19,95\$

Guérin littérature

380 pages — 17,95\$

Michel Teta

la FRANCOPHONIE
HISTOIRE
PROBLÉMATIQUE
PERSPECTIVES
par Paul de L.S. Sanguin

guérin littérature

L'ACDI sera décentralisée

L'aide du Canada sera dorénavant liée au respect des droits de la personne

MARIE TISON

OTTAWA (PC) — Le Canada liera son aide aux pays en voie de développement au respect des droits de la personne.

C'est ce qu'a déclaré hier le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures Joe Clark, en réponse à un rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du commerce extérieur sur l'aide publique au développement, déposé en mai dernier.

La ministre des Relations extérieures Monique Landry a également annoncé une décentralisation de l'Agence canadienne de développement international. L'ACDI devra transférer sur le terrain un plus grand nombre de ses fonctionnaires présentement basés à Hull.

Il s'agit de changements substantiels aux politiques courantes, a déclaré Mme Landry. Pour cette raison, le gouvernement déposera à l'automne une stratégie globale en matière d'aide publique au développement, qui devrait préciser davantage ces modifications.

Dans son rapport, le comité parlementaire avait recommandé au gouvernement de lier son aide dans les pays en voie de développement au respect des droits de la personne. Pour ce faire, il avait suggéré l'établissement d'une grille d'évaluation qui servirait à classer les pays selon leur performance au chapitre des droits de la personne.

M. Clark s'est dit en accord avec le principe de lier l'aide canadienne au respect des droits de la personne, mais il s'est opposé à l'idée d'établir une grille d'évaluation.

• Le gouvernement considérera



M. Joe Clark

les questions des droits de la personne comme une priorité de notre programme d'assistance au développement, mais nous croyons que dans le contexte des relations internationales extrêmement délicates, complexes et changeantes, la méthode la plus efficace de procéder consiste à adopter des politiques et des mesures souples et positives en matière de développement», a-t-il déclaré en conférence de presse hier.

Le recours à une telle grille suppose des jugements subjectifs, et risque de provoquer des controverses nuisibles, a expliqué M. Clark.

Cependant, le gouvernement s'est engagé à informer les membres du comité du niveau de respect des droits de la personne dans les pays bénéficiaires de l'aide canadienne.

Le gouvernement conservateur a adopté les autres recommandations du comité parlementaire concernant les droits de la personne.

Ainsi, le Canada n'hésitera pas à réduire ou éliminer son aide de gouvernement à l'égard de pays qui ne respectent pas les droits de la personne.

• Le gouvernement considérera

et persistantes des droits de la personne, a affirmé Joe Clark. Ottawa s'assurera cependant à ne pas pénaliser doublement les victimes de violation des droits de la personne en éliminant l'aide extérieure.

Le gouvernement canadien maintiendra les programmes de développement s'ils peuvent aider les éléments les plus démunis de la population et si un dialogue politique avec le gouvernement en place est encore possible.

L'aide humanitaire pour des cas d'urgence continuera à être accordée sans condition, mais son utilisation sera surveillée de près.

En outre, le gouvernement créera un Institut des droits de la personne et du développement institutionnel, et interviendra auprès des agences multilatérales de développement pour les encourager à faire mieux observer les droits de la personne.

Le gouvernement conservateur a également accès à la demande du comité parlementaire de décentraliser l'ACDI.

Actuellement, le pouvoir décisionnel est concentré à Hull, ce qui implique un nombre impressionnant de va-et-vient entre le Canada et les pays bénéficiaires, a expliqué Mme Landry.

Un plus grand nombre d'employés seront affectés à des travaux sur le terrain et ils bénéficieront d'un plus grand pouvoir décisionnel, a-t-elle ajouté.

Il est encore trop tôt pour savoir combien de personnes seront déplacées, a affirmé Mme Landry. Elle a cependant indiqué que ce transfert pourrait se faire sur une période de deux à cinq ans.

À la demande du comité, le gou-

vernement a également accepté de réduire légèrement l'aide liée à l'achat de produits canadiens.

Actuellement, 80 % de toute l'aide de gouvernement à gouvernement doit servir à l'achat de biens et services canadiens. Le Canada ramènera ce pourcentage jusqu'à 50 % pour l'Afrique subsaharienne et d'autres pays peu avancés, et jusqu'à 66 % pour les autres pays.

Le gouvernement a aussi annoncé son intention d'effacer la dette des pays d'Afrique subsaharienne. Il avait annoncé l'effacement de la dette de sept pays africains membres de la francophonie au cours du Sommet de la francophonie tenu à Québec au début de septembre.

Mme Landry a finalement annoncé que le Canada avait atteint officiellement en 1986-87 son objectif de consacrer 0,5 % de son Produit national brut à l'aide étrangère.

Le gouvernement canadien tentera de maintenir sa contribution à ce niveau jusqu'à la fin des années 80, et d'accroître progressivement son budget d'aide à 0,6 % du PNB en 1995 et à 0,7 % en 2000.

Le critique libéral en matière d'aide internationale Roland de Corneille a rappelé que les conservateurs avaient promis d'accroître l'aide au développement à 0,7 % du PNB dès 1990.

« Il s'agit d'une autre promesse que le premier ministre Brian Mulroney n'a pas tenue », a déclaré M. de Corneille.

Il a également dénoncé le refus du gouvernement d'établir une grille d'évaluation pour juger du niveau de respect des droits de la personne dans les pays bénéficiaires de l'aide canadienne.

Décès à 52 ans de J.-P. Tainturier

(LE DEVOIR) — M. Jean-Pierre Tainturier, qui dirigeait depuis octobre 1986 la Direction de la coordination interministérielle et de la planification au ministère québécois du Commerce extérieur et du développement technologique, est décédé hier à Montréal, à l'âge de 52 ans.

L'éditeur adjoint de *La Presse*, M. Michel Roy, s'est dit atterré de la disparition soudaine de celui qui fut son collègue de travail durant une décennie et avec lequel il avait déjeuné mercredi. Une indisposition subite avait laissé croire à une indigestion bénigne mais on dut transporter le soir même à l'hôpital M. Tainturier; deux infarctus successifs devaient le terrasser.

M. Tainturier avait été journaliste au DEVOIR et au Monde. En 1966, il était nommé directeur du service des nouvelles étrangères du DEVOIR. Après avoir accompli son service militaire en Algérie, M. Tainturier s'était spécialisé dans les dossiers de politique étrangère, dans la mouvance de Jean-Marc Léger qui, au DEVOIR, insistait alors pour étoffer et diversifier les informations internationales quotidiennes. M. Tainturier coordonna la parution d'un dossier sur la visite retentissante du général de Gaulle au Québec, en 1967. Depuis Montréal, M. Tainturier a aussi signé la correspondance du quotidien parisien *Le Monde*.

Après plus de 10 ans de journalisme, M. Tainturier entra dans la fonction publique qué-

bécoise à l'automne 1969; ses premières responsabilités furent celles de conseiller québécois à l'immigration, à Paris. Depuis Rome, il avait ensuite coordonné les dossiers touchant les immigrants et les réfugiés provenant du Proche-Orient et de quelques pays européens. Le sous-ministre Régis Vigneault (Communautés culturelles et Immigration) rappela hier que Jean-Pierre Tainturier, avec lequel il collabora une douzaine d'années, était un fonceur qui croyait que « l'action génère sa propre logique ».

Jean-Pierre Tainturier avait formé et dirigé les services à l'étranger de ce ministère, de 1975 à 1982, avant d'être muté à Rome.

M. Tainturier a tenu un rôle de premier plan dans l'entente conclue en 1978 sur la compétence québécoise en matière d'immigration: l'accord Cullen-Couture qui établit les normes d'intervention fédérale dans ces mêmes dossiers d'immigration. L'entente Cullen-Couture « c'est lui », précise M. Vigneault; il en a été « l'initiateur, le négociateur et le rédacteur principal », en accord avec le titulaire du ministère à l'époque, M. Jacques Couture.

Le défunt laisse dans le deuil sa femme, Christine, et ses deux filles, Marie-Joséphine et Hélène, étudiantes. La dépouille sera exposée le lundi, 21 septembre, à 19h, à la maison Alfred Dallaire (1111 Laurier Ouest). Un service sera chanté le mardi, 22 septembre, à 13h, en l'église Saint-Via-tour d'Outremont.

La Fédération de la faune

Les droits de chasse des Amérindiens ne sont pas assez clairement définis

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

La Fédération québécoise de la faune (FQF) a demandé hier au gouvernement québécois d'en appeler de la récente décision de la Cour d'appel du Québec, qui a reconnu aux Attikamek-Montagnais des droits de chasse et de pêche complets sur tous les territoires compris entre les rivières Saint-Maurice et Saguenay.

Cette demande ne semble toutefois pas viser l'invalidation des droits amérindiens mais de les faire clarifier.

La fédération, qui représente plus de 200,000 chasseurs et pêcheurs à travers la province, estime que le gouvernement doit porter cet appel et tous les gestes nécessaires qui permettront « d'éclaircir » les droits amérindiens de façon à assoir les négociations dans ce dossier sur des bases solides.

La FQF, qui « s'inquiète des conséquences possibles de ce jugement », demande aussi au gouvernement de mettre sur pied une « table exploratoire » qui regrouperait ses hauts fonctionnaires, les représentants des Amérindiens ainsi que ceux des pêcheurs et chasseurs locaux.

« Nul doute, a expliqué le président de la FQF, M. Léo-Paul Quintal, que cette table tripartite pourrait grandement améliorer la situation actuelle, sinon exprimer les grands principes directeurs des futures solutions afin que le débat s'élevé au dessus des conflits raciaux. »

Même si la direction de la FQF ne le reconnaît pas explicitement, elle est fort embarrassée du ton raciste sur lequel ces questions sont parfois abordées au sein de ses instances. Plusieurs dirigeants de la fédération n'hésitent pas à convenir, privément, que les reflexes racistes de certains chroniqueurs de chasse et pêche -

dont l'éthique fut déjà mise en cause par des organismes publics - continuent d'attiser le feu et d'empêcher un examen rationnel des traités, des lois et des négociations touchant les Amérindiens.

La FQF semble toutefois modifier lentement son approche dans ce dossier: la déclaration émise par sa direction met explicitement de l'avant la possibilité d'un « juste partage des territoires et de leurs ressources » avec les Amérindiens, ce qui rejoint les revendications fondamentales de ces derniers.

A son congrès d'avril dernier, la FQF demandait à Québec de modifier la Loi de la conservation de la faune pour y établir clairement le droit pour les Amérindiens de chasser et de pêcher pour leur subsistance. Cette demande, qui rejoint la pratique administrative du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP), était assortie d'une autre visant cette fois à interdire aux Amérindiens de faire le « commerce » des animaux ou poissons capturés dans le cadre de leurs activités traditionnelles.

Les Attikamek-Montagnais demandent de pouvoir gérer librement la faune des territoires dont ils réclament la protection et la gestion exclusive par traité pour éteindre leurs droits ancestraux.

Un programme en quatre points

Le Canada veut contrer les effets politiques du rapport tendancieux sur les pluies acides

MANON CORNELLIER

OTTAWA — « Science vaudou », « Exercice de propagande politique », « Vision préconçue », « Science incomplète et sélective ». C'est en ces termes sévères que le ministre canadien de l'Environnement Tom McMillan a poursuivi hier à Ottawa ses attaques en règle contre le rapport intermédiaire sur les pluies acides du National Acid Precipitation Program des Etats-Unis.

Ce rapport rendu public jeudi à Washington conclut que les pluies acides ont un impact minimal sur les lacs et rivières, qu'elles n'endommagent pas les cultures ni les arbres.

Entouré d'une nuée de scientifiques canadiens de renommée internationale, M. McMillan a précisé qu'il ne s'attaquait pas aux chercheurs américains comme tel. Ce qui le choque, c'est l'interprétation qui a été faite de leurs travaux et du manque de considération qui a été donnée aux recherches internationales et canadiennes.

Les scientifiques présents ont unanimement partagé son point de vue, disant que quelque chose avait été oublié entre la compilation des travaux américains et la rédaction des conclusions. A leur avis, il s'agit d'un problème politique car, ont-ils répété, les érabes, les bouleaux, les cultures, les lacs sont bel et bien at-

teints au Canada et dans l'Est des Etats-Unis.

Selon le ministre, le danger de ce rapport est avant tout politique car il pourrait compromettre les efforts canadiens pour obtenir un accord avec les Américains pour qu'ils se fixent des objectifs de réduction de leurs émissions acides. Il espère toutefois que le président Reagan n'en tiendra pas compte.

« Ce rapport est significatif parce qu'il provient d'un groupe, issu de plusieurs agences, nommé par le Congrès pour aviser le président et l'administration américaine », a poursuivi M. McMillan, jugeant critique le moment choisi pour le publier.

Le Secrétaire aux Affaires extérieures, M. Joe Clark, a pour sa part dit aux Communes qu'il espérait que ce rapport ne soit pas le reflet des vues de Washington sur cette question et que le président Reagan maintienne son engagement pris le printemps dernier lors de son discours au Parlement.

De son côté, M. McMillan ne veut pas laisser les Américains se reposer sur leurs lauriers ni les laisser se nourrir uniquement de cette information.

« Notre gouvernement est convaincu que la science ne doit pas être utilisée comme excuse à l'inaction », a-t-il lancé en guise d'avertissement. Aussi entend-il répondre à un rap-

port incomplet par une offensive publicitaire importante pour faire connaître les résultats des recherches canadiennes. « On combattra le feu par le feu », a-t-il dit.

Son programme pour les mois à venir est le suivant:

- une campagne publicitaire dans les médias américains sur les données canadiennes;
- un programme de communication sur les pluies acides. Pour ce faire, on doublera le budget actuel de \$425,000 et on demandera aux provinces de verser une contribution équivalente;
- une tournée ministérielle de discours aux Etats-Unis et aux Nations Unies ainsi qu'une série d'entrevues avec des équipes éditoriales de grands journaux américains;
- des pressions accrues auprès du président Reagan, de l'administration américaine, du Congrès et de dirigeants d'Etats ainsi que des rencontres bilatérales avec d'autres ministres de l'Environnement.

Les partis d'opposition ont modérément apprécié la réponse du ministre de l'Environnement. Le libéral Charles Caccia estime que le gouvernement aurait dû faire ce genre de campagne bien avant, afin d'éviter les conclusions obtenues. A la Coalition canadienne sur les pluies acides, on est de cet avis, soulignant que les lobbys américains contre le contrôle des émissions acides ont dépensé \$3 millions l'an dernier en publicité.

Pour la néo-démocrate Lynn McDonald, le ministre est quelque peu responsable de l'attitude américaine en ayant accepté le rapport des envoyés spéciaux sur les pluies acides il y a trois ans. Ceci a donné un mauvais signal aux Américains, estime-t-elle, puisque ce rapport favorisait la poursuite des recherches sans proposition d'actions spécifiques.

M. McMillan n'a pas partagé son point de vue. Selon lui, recherches et diminution des émissions vont de pair et ne peuvent être dissociées.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Agents de brevets d'invention et de marques de commerce
1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Télex: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

Me Donald Gagnon, L.L.L.

Avocat et Procureur

36 est. rue St-Paul, bureau 201
Montréal, Québec H2Y 1G3
Tél.: (514) 397-0547

721-9630
ENTREPRENEUR-ÉLECTRICIEN
JEAN K. MALOUF INC.
entretien
industriel-commercial-résidentiel
Plus de 30 ans d'expérience
6305, 25e Ave, Rosemont, Montréal

Les conférences Hydro-Québec

LA VILLE ET L'EAU

Hydro-Québec
Direction Environnement

Université de Montréal
Faculté de l'aménagement

10 conférences

À Montréal
les mardis à 18h
du 29 septembre au
1^{er} décembre 1987

Bibliothèque nationale
1700, rue Saint-Denis
Métro Berri-de-Montigny

À Québec
les mercredis à 17h30
du 30 septembre au
2 décembre 1987

Implant Théâtre
2, rue Crémazie
Sous l'égide de
l'Université Laval

Pour obtenir de plus
amples renseignements:
(514) 298-2214
(514) 343-6835
(418) 845-7386

29 septembre
Jean Doré
Le schéma d'aménagement
de Montréal

30 septembre
Gilles Desautels et
Hugues Morrissette
Québec au fil de l'eau:
du passé au futur

6 octobre
Stanton Eckstut
"Emphasis on Public Space
(Battery Park, New York)

7 octobre
James Bauer
"Integrated Resource
Management - Working Together
We Get Things Done (Ontario)

13 octobre
Didier Olivry
L'aménagement des rivières
en milieu urbain et périurbain
en France

20 octobre
21 octobre
Didier Olivry
L'aménagement des rivières
en milieu urbain et périurbain
en France

27 octobre
28 octobre
Lawrence de Martino
"The City and the River - a Case
Study on the Habitation of the
San Antonio River (Texas)

3 novembre
Jean Décarie et André Carpentier
Archipel: projet d'aménagement
hydraulique à des fins urbaines;
étude de planification
environnementale

4 novembre
Claude Raffestin
L'écologie de l'eau
à Venise

10 novembre
11 novembre
André Guillaume
Les temps de l'eau: la cité, l'eau
et les techniques (France)

17 novembre
18 novembre
Bernard Lassus
De l'incommensurable au
mesurable de l'eau, un des
éléments fondamentaux de l'Art
des jardins et du paysage
(Rochefort-sur-Mer, France)

24 novembre
25 novembre
Michael Hebbert
"It Will Feel Like Venice And
Work Like New York" - water and
buildings in the redevelopment
of London's Docklands

1^{er} décembre
Panel
L'aménagement du Vieux-Port:
problèmes et défis

2 décembre
Panel
Québec, Montréal,
Toronto: trois options
portuaires

colloque
FÉDÉRATION DES CÉGEPS
Organisé à l'occasion des 20 ans des cégeps

La GESTION des RESSOURCES HUMAINES

UN GAGE DE RÉUSSITE

QUELS SONT LES OBJECTIFS ET LES CONDITIONS ESSENTIELS À UNE BONNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES?

Le GRAND HÔTEL, Montréal, 8 et 9 octobre 1987

Pour obtenir un dépliant d'information:
FÉDÉRATION DES CÉGEPS
Direction des ressources humaines
500, boulevard Crémazie Est, Montréal (Québec), H2P 1E7
Tél.: (514) 381-8631, poste 351



L'Aide juridique manifestera pour la parité salariale

BERNARD MORRIER

Poursuivant toujours leur lutte pour obtenir la parité salariale avec les procureurs de la Couronne, les avocats de l'Aide juridique du Québec manifesteront mardi dans la Vieille capitale devant les bureaux du Conseil du trésor.

D'ici là, la Fédération des avocats de l'Aide juridique du Québec (FAAJQ), qui regroupe quelque 110 membres, a fait savoir hier par son président, Me Réjean Lavoie, qu'elle avait commandé des assemblées de toutes ses sections membres, espérant obtenir de celles-ci un mandat de grève générale, qui pourrait entrer en vigueur dans une dizaine de jours.

Me Lavoie a par ailleurs fait part de l'inquiétude de ses confrères face à la nomination plus tôt cette semaine d'un conseiller spécial du premier ministre, Me Richard Drouin, dans un dossier où, selon lui, les parties s'entendent en principe, mais dans lequel aucune offre n'est faite en pratique. La FAAJQ s'étonne de l'arrivée de Me Drouin, d'autant plus que le ministre de la Justice, M. Herbert Marx, avait le 29 mai dernier donné son appui à la parité de traitement avec les avocats de la Couronne, position adoptée depuis par la Commission des services juridiques.

Sans compter que, plus tôt, le 10 avril, le président du Conseil du trésor, M. Paul Gobeil, avait de son côté annoncé que la décision de l'organisme qu'il dirige, quant à la question salariale, tiendrait compte de la recommandation de M. Marx et de la Commission des services juridiques.

Accusant le gouvernement de ne pas jouer franc jeu, Me Lavoie soutient encore que cette nomination de Me Drouin pourrait s'avérer être une autre manœuvre pour diversifier le dossier. Me Lavoie, qui répète que les avocats de l'Aide juridique ont assez du climat malsain qui prévaut, dit que ceux-ci sont plus unis que jamais afin de signifier clairement au gouvernement leur détermination dans la lutte engagée pour les revendications salariales.

« Nous n'avons ni fusil sur la hanche pour négocier, ni aucun outil de chantage, mais nous avons la volonté ferme d'obtenir justice », a conclu Me Lavoie, non sans souligner les nombreux télégrammes et lettres adressés depuis plusieurs mois tant au premier ministre qu'à M. Marx pour régler le litige. Il a aussi rappelé les moyens de pression mis de l'avant depuis le 17 août, tels le refus d'ouvrir de nouveaux dossiers et l'indisponibilité aux demandes d'information et aux groupes communautaires (foyers d'hébergement, gens de l'âge d'or et autres), gestes qui ne semblent pas avoir ébranlé le comportement du gouvernement.

La parité salariale réclamée avec la Couronne est l'équivalent de ce qui a été consenti aux membres de la fonction publique, plus un rattrapage qui permettrait aux avocats de l'Aide juridique de se rapprocher de la moyenne canadienne.

Actuellement, un tel avocat, comptant six ans de pratique, gagne \$ 29,000, soit le même salaire que recevait un procureur de la Couronne en 1985. Le salaire de ce dernier s'élève maintenant à \$ 42,500.

Sans preuve d'apport, le patrimoine conjugal ne peut être partagé

(B.M.) — Le simple fait d'avoir fait vie commune, que ce soit par les liens du mariage ou autres, ne suffit pas pour qu'une des deux parties revendique une compensation pour son apport au patrimoine commun. Non seulement le conjoint doit-il faire la preuve claire de sa contribution mais encore faut-il que cet apport ait enrichi et augmenté le patrimoine de l'autre partie.

C'est par cette décision que la Cour supérieure vient de rejeter une demande de prestation compensatoire de la part d'une épouse ayant récemment obtenu le divorce.

Le juge Paul Martineau justifie sa conclusion sur la jurisprudence qui, selon lui, semble maintenant bien établie, du moins en ce qui concerne un tel dédommagement selon le code civil, « source des grands principes directeurs de notre droit ». Il en veut notamment comme témoin le jugement de la Cour d'appel rendu il y a quelques jours et qui annulait une décision de la Cour supérieure obligeant un homme à verser \$ 40,000 à son ex-conjointe en remboursement de la prétendue contribution de celle-ci aux biens du couple à travers les années. Le juge Martineau précise encore que le Code civil, par ses articles 553 et

559, lui semble clair et qu'il ne voit nullement dans ses principes une tentative d'égaliser la part du patrimoine que chaque partie recevra lors de la rupture de l'union.

L'épouse divorcée voulait obtenir de son ex-conjoint une somme dont le jugement ne fait pas état mais qui, aux yeux du tribunal, semblait injustifiée, la résidente de Pierrefonds n'ayant pu prouver clairement quelle part elle avait contribué au patrimoine conjugal ni, si le cas échéant, cette part avait enrichi et augmenté les avoirs de l'autre partie.

Le couple ayant toutefois deux enfants, c'est la mère qui en obtient la garde. Le père devra néanmoins verser \$ 400 par mois pour leur pension alimentaire, tout en assumant la moitié de leurs frais de scolarité.

Bien que le juge ordonne que les avoirs soient partagés selon les dispositions de la loi, il autorise cependant l'ex-épouse à vivre dans l'ancien domicile du conjoint tant que celui-ci n'en aura pas disposé. Enfin, l'ex-mari se fait intimer l'ordre de ne harceler, ni importuner en aucune façon cette dernière, c'est-à-dire ne la voir ou ne lui parler qu'au moment où il exercera ses droits de visite ou de sortie des enfants.

En vertu d'une entente verbale, Labatt prétend présenter le Grand Prix en 1988

MICHEL C. AUGER

Alors que la brasserie Labatt affirmait, hier soir, avoir une entente verbale permettant la présentation d'un Grand Prix du Canada de Formule un en 1988, le fin mot quant à la présentation d'une course sur l'Île Notre-Dame l'été prochain semblait tout aussi difficile à trouver que le secret de la Labatt bleue.

En début de soirée, hier, le président de la Brasserie Labatt, M. Pierre Desjardins, affirmait par voie

de communiqué que les discussions qu'il a eues avec M. Bernie Ecclestone, président de la Formula One Constructor Association, lui permettaient d'affirmer « que Labatt et FOCA se sont entendues sur les modalités financières et les conditions principales d'une entente entre les deux ».

Toutefois, M. Desjardins ajoutait du même souffle que l'entente n'était que verbale et admettait lui-même que « techniquement » il pouvait toujours survenir des problèmes si M. Ecclestone « découvre encore des

options de dernière minute ».

Toujours selon M. Desjardins, « beaucoup d'indices me portent à croire qu'il ratifiera l'entente intervenue avec Labatt », ces indices étant des « confidences » de M. Ecclestone au président de la Fédération canadienne du sport automobile « à l'effet que FOCA était maintenant disposée à signer avec Labatt ».

Le président de la FOCA aurait aussi confié à M. Desjardins qu'il avait entrepris des démarches auprès du détenteur actuel des droits du Grand Prix du Canada, la firme

Long-Dilamarter, du promoteur américain Jack Long. M. Long était à Montréal hier, mais il a été impossible de le rejoindre.

M. Long, qui s'était adjoint la brasserie Molson comme commanditaire, n'avait pu présenter le Grand Prix en juin dernier à cause du contrat exclusif de Labatt pour l'utilisation de la piste Gilles-Villeneuve à l'Île Notre-Dame.

Le bail de Labatt au circuit Gilles-Villeneuve est maintenant terminé, mais la brasserie conserve un droit de premier refus et affirme avoir une entente exclusive avec la Fédération canadienne de sport automobile qui empêcherait la tenue d'un Grand Prix par un autre promoteur.

Pour sa part, M. Long — détenteur des droits de la FOCA et de la Fédération internationale du sport automobile (FISA) — affirme que la bénédiction de la fédération canadienne n'est absolument pas nécessaire pour la tenue du Grand Prix.

M. Long s'est d'ailleurs adressé aux tribunaux cette semaine pour demander une injonction forçant la Ville de Montréal à ratifier l'entente qu'il lui propose pour la tenue du Grand Prix.

Au début du mois, le maire Jean Doré avait fait savoir que la Ville ne signerait d'entente touchant la piste de l'Île Notre-Dame qu'avec un promoteur ayant les trois autorisations requises, soit celles de la FISA, celle de la FOCA et celle de la Fédération canadienne.

À la Ville, on réaffirmerait, hier, qu'on attendait qu'un promoteur ait toutes les autorisations avant de signer quelque entente que ce soit en vue d'un Grand Prix.

À l'Hôtel de ville, on se réjouit des déclarations de M. Desjardins qui prouvent que Labatt est plus que jamais intéressée par le dossier, mais on ne croit pas pour autant que tout soit réglé.

Pour les patients en radiothérapie

La Société canadienne du cancer aura un pavillon d'accueil à Montréal

LAURENT SOUMIS

La Société canadienne du cancer ouvrira l'an prochain à Montréal un pavillon d'accueil pour les personnes atteintes de ce mal et qui doivent séjourner dans la métropole pour y suivre une radiothérapie.

La Société a annoncé hier la conclusion d'un accord à cet effet avec l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont situé dans l'Est de la métropole.

Le pavillon d'accueil de Montréal sera le douzième centre du genre mis sur pied à travers le pays par la Société canadienne du cancer.

Il assurera le gîte à quelques uns des 3,000 patients de la province qui séjournent chaque année à Montréal le temps de se soumettre à une thérapie.

Deux autres pavillons semblables existent ailleurs au Québec.

Dans la Vieille capitale, le pavillon Carlton-Auger de l'Hôtel-Dieu offre un toit aux patients en cours de trai-

tement.

La ville de Sherbrooke dispose elle aussi d'une résidence qui est toutefois administrée par l'entreprise privée.

Jusqu'à maintenant la région métropolitaine était totalement dépourvue d'une telle ressource.

Pourtant les trois quarts des personnes atteintes du cancer qui résident en province sont traitées dans l'un ou l'autre des six centres montréalais d'oncologie: soient ceux des hôpitaux Maisonneuve-Rosemont, Notre-Dame, Hôtel-Dieu, Montreal General, Jewish General et Royal Victoria.

Cette année, quelque 250 patients en radiothérapie de l'Hôpital Maisonneuve-Rosemont ont ainsi demandé à être hébergés.

Selon Mme Nicole Mireault, porte-parole de la Société canadienne du cancer, la proximité de l'hôpital avec son personnel et ses équipements spécialisés, l'environnement cham-

pêtre et la disponibilité du terrain ont milité en faveur du choix de Maisonneuve-Rosemont.

Le bâtiment de six étages sera construit au cours des prochains mois sur le terrain du centre hospitalier situé sur le boulevard L'Assomption, au nord de la rue Sherbrooke.

Les personnes qui y séjourneront pourront utiliser les services d'un mini-bus les reliant à chacun des centres spécialisés en radiothérapie.

Le pavillon d'accueil de Maisonneuve-Rosemont dont les plans architecturaux sont arrêtés pourra accueillir une soixantaine de personnes.

Ce sera le troisième en importance au pays après ceux de Toronto (105 places) et de Vancouver (68 places).

La Société n'a pas encore arrêté les tarifs qui seront exigés des usagers et de leurs compagnons éventuels.

CEPSUM

Centre d'Éducation Physique et des Sports de l'Université de Montréal

PASSE-SPORTS POUR DES INSTALLATIONS MODERNES

- Badminton, raquetball, squash, tennis
- piscine olympique,
- patinoire,
- salles de musculation,
- gymnases, studios de danse,
- saunas, bains tourbillon et d'eau froide.

LA FORME PAR DES PROGRAMMES VARIÉS

- Activités aquatiques, périnatales, de conditionnement physique et de danse, arts martiaux et gymnastiques douces, sports collectifs et de raquette, programmes communautaires.

PASSE-SPORTS POUR TOUS

- Accessible au public
- Adhésions quotidiennes, trimestrielles ou annuelles
- Tarifs des plus avantageux

INFORMATION

CEPSUM: 2100, boul. Édouard-Montpetit (angle Vincent d'Indy)
Téléphone: 343-6150 Information
343-6950 Abonnement



Université de Montréal
Services aux étudiants
Service des sports



SPECIAL pour diplômés, entreprises et corporations

ASSEMBLÉES PUBLIQUES DES COMMISSIONS PERMANENTES

Les commissions permanentes du conseil municipal de Montréal poursuivront, au cours des semaines à venir, leurs assemblées publiques. En voici le programme:

DATES	COMMISSIONS	ENDROITS	THÈMES
22 septembre	Développement communautaire	Hôtel de ville	Recyclage des déchets (2 ^e séance)
30 septembre	Développement communautaire	5,700 Westbury (Golden Age Association)	Développement des politiques de loisirs - Région 2
1 ^{er} octobre	Développement économique	Centre Gadbois	Revitalisation économique des quartiers du sud-ouest
7 octobre	Développement économique	Hôtel de ville	Revitalisation économique des quartiers du centre-sud



UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE EN TROIS SÉANCES — Le dossier Overdale a fait l'objet d'une assemblée publique de la Commission permanente du conseil municipal de Montréal sur l'aménagement, l'habitation et les travaux publics, au cours des dernières semaines. La première séance qui eut lieu le 3 septembre, à l'hôtel de ville (photo ci-haut), a permis au promoteur de présenter son projet aux membres de la commission et au public; à M. John Gardiner, membre du comité exécutif d'en faire l'histoire, et aux hauts fonctionnaires de la Ville de faire connaître leurs études du sujet. Au cours de la deuxième séance du 9 septembre, en l'église St-James the Apostle, 1439 rue Ste-Catherine ouest, près de l'îlot Overdale, les citoyennes et les citoyens du quartier avaient la parole. La dernière séance de cette assemblée publique spéciale sur le projet Overdale avait lieu à nouveau à l'hôtel de ville. Les groupes et associations se sont également fait entendre sur le projet.

HÔTEL DE VILLE

Ces assemblées débutent toutes à 19 h 00, et à moins d'avis contraire, se tiennent à l'hôtel de ville, au 275 Notre-Dame est, (métro Champ-de-Mars).

Les intervenants qui désirent poser des questions sur les thèmes à l'ordre du jour de ces assemblées publiques doivent s'inscrire entre 18 h 30 et 19 h 00 aux dates ci-haut mentionnées.

Pour renseignements additionnels, prière de s'adresser à Claude Pepin, coordonnateur, au 872-3770.

Le 19 septembre 1987

Maurice Brunet
Greffier de la Ville

À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI LE 21

Parmi les principaux sujets à l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal, lundi soir le 21 septembre, il faut noter:

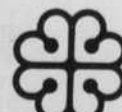
- Le décret d'indemnisation des sinistrés de l'inondation du 14 juillet.
- Le programme triennal d'immobilisations.
- Le dossier Overdale

L'assemblée débutera à 19 h 00. Si l'étude des articles à l'ordre du jour n'est pas terminée à cette première séance, les conseillères et les conseillers municipaux la poursuivent le lendemain, à 14 h 00, à moins d'avis contraire.

Les assemblées subséquentes du conseil auront lieu les 28 octobre, 30 novembre et 4 décembre.

À noter que l'assemblée d'octobre, jusqu'ici prévue pour le 26, a été reportée exceptionnellement au mercredi 28 octobre. Elle débutera à 19 h 00, comme à l'accoutumée.

POUR TOUTE INFORMATION SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS PERMANENTES ET DU CONSEIL MUNICIPAL: 872-3770



Ville de Montréal

TOUR DE FRANCE GASTRONOMIQUE

CHEZ ANJOU QUÉBEC

Votre boucher charcutier traiteur innove pour vous! Tous les mois, notre chef cuisinier choisira et cuisinera des plats d'une province de France.

À ne pas manquer dès le mois d'octobre!

Anjou QUÉBEC 1953-1987

La boucherie charcuterie traiteur c'est notre métier
1025 rue Laurier ouest
272-4065 272-4086



L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Selon les conclusions d'un rapport préliminaire sur l'Irangate

Des membres du gouvernement américain voulaient trouver des fonds pour les Contras

WASHINGTON (AFP) — Un rapport préliminaire des audiences du Congrès sur le scandale de l'Irangate conclut que la principale raison ayant motivé les ventes secrètes d'armes à l'Iran était le désir de certains membres du gouvernement américain de trouver des fonds pour les Contras nicaraguayens, a rapporté hier le *New York Times*.

Selon le journal, qui cite des membres des commissions d'enquête du Congrès, le président Reagan a été « manipulé » par un certain nombre de ses conseillers qui l'ont poussé à

poursuivre les livraisons d'armes à Téhéran, afin de récupérer des fonds pour les Contras à un moment où le Congrès avait interdit toute aide militaire aux rebelles nicaraguayens.

Toujours selon les mêmes sources, qui ont désiré garder l'anonymat, le rapport établit que M. Reagan — dont les motifs pour approuver ces ventes étaient d'obtenir la libération des otages américains détenus au Liban — n'a jamais été mis au courant du détournement de fonds aux Contras et semble avoir ignoré beaucoup d'autres détails de cette affaire.

Ce rapport, qui fait quelque mille pages, a été remis jeudi dans le plus grand secret aux enquêteurs du Congrès. Ceux-ci ont jusqu'au 28 septembre pour l'amender avant sa publication définitive d'ici à la fin octobre.

Selon le sénateur Warren Rudman (républicain - New Hampshire), vice-président de la commission d'enquête du Sénat, ce rapport, qui contient une chronologie détaillée des événements ainsi qu'un certain nombre de recommandations, devrait permettre d'établir « l'histoire complète » du scandale de l'Irangate

et de résoudre un certain nombre de points litigieux.

Selon les sources citées par le *Times*, ce rapport devrait être extrêmement critique à l'égard de M. Reagan pour avoir ignoré les conseils du secrétaire d'Etat George Shultz et avoir au contraire suivi les recommandations de M. John Poindexter, ex-conseiller présidentiel pour les affaires de sécurité, et de son aide à la Maison-Blanche, le lieutenant-colonel Oliver North, ainsi que du directeur de la CIA de l'époque, M. William Casey.

Le pape demande aux catholiques américains de relever le défi de la sécularisation

SAN FRANCISCO (AFP) — Jean-Paul II a demandé hier aux fidèles laïcs américains de monter « en première ligne pour protéger les valeurs catholiques contre l'assaut de la sécularisation ».

Arrivé la veille à San Francisco où il avait eu aussitôt une rencontre émouvante avec quelque 60 malades du SIDA - le pape s'adressait à environ 3.000 personnes travaillant pour l'Eglise, réunies en la cathédrale St. Mary. Il a affirmé que l'enjeu du combat des catholiques américains contre l'abandon des valeurs évangéliques était universel. « Votre nation joue dans le monde un rôle allant bien au delà de ses frontières, vous devez être conscients de l'impact de votre vie chrétienne sur les autres. Vous devez répandre l'essence de la parole de Dieu à travers le monde ».

Avant que le pape ne prenne la parole, une femme et un homme lui ont présenté, en termes modérés mais explicites, le désir de changement des laïcs américains. Mme Donna Hanson, président du Conseil consultatif de l'épiscopat américain, a insisté sur le besoin d'un débat dans l'Eglise. « Je sais que l'Eglise n'est pas une démocratie gouvernée par le vote populaire a-t-elle dit, mais je m'attends à être traitée comme une adulte mûre, éduquée et responsable. Ne pas mettre les choses en question, ne pas être impliquée, par les autorités, dans un processus de compréhension, équivaut à nier ma dignité de personne humaine ».

Elle a demandé au pape si l'Eglise ne pouvait pas accueillir davantage « les femmes, le clergé inactif (autrefois dit les prêtres mariés), les homosexuels, les divorcés et tous les hommes de couleur ».

« Habitue comme je le suis au dialogue, à la consultation et à la collaboration, je n'ai pas toujours le sentiment d'être entendue », a dit

Mme Hanson, en invitant le pape à « faire une promenade » avec elle dans la vie des catholiques américains.

De son côté, M. Patrick Hughes, qui travaille pour l'archidiocèse de San Francisco, a abordé la question du rôle des femmes dans l'Eglise, demandant que « le sexisme soit rejeté parce qu'il constitue un péché ». Sans demander explicitement l'ordination des femmes à la prêtrise, il a cité l'ancien président de l'épiscopat, Mgr James Malone: « Il faut faire plus pour réaliser l'égalité des sexes. Le temps pour le faire n'est pas illimité ».

Evoquant le manque de prêtres et de vocations, il a également demandé que la réflexion sur la nature des ministères ordonnés soit poursuivie: une formule qui sous-entend la possibilité d'ordonner des hommes mariés.

Dans sa réponse, le pape a fait preuve de fermeté, mais aussi de compassion. Réaffirmant le rejet de la contraception et l'indissolubilité du mariage, ainsi que l'impossibilité de donner la communion aux divorcés remariés, il a assuré ces derniers de « l'amour profond de l'Eglise » et les a invités à assister à la messe. « L'Eglise reste leur mère et ils font partie de sa vie », a-t-il dit.

Parmi les défis de la sécularisation, il a cité le « relativisme insidieux » qui conduit les fidèles à voir dans les vérités de la foi « un ensemble d'opinions comme un autre ».

« Nous sommes confrontés à un esprit de consommation matérialiste, a affirmé Jean-Paul II, porteur de promesses superficiellement attrayantes mais vides », alors que l'hédonisme « propose toute une gamme de plaisirs qui ne pourrions jamais satisfaire le coeur humain ».

Après la rencontre avec les laïcs, Jean-Paul II devait célébrer une messe en plein air pour près de 80.000



Un groupe d'homosexuels ont chahuté le pape hier au cours de sa visite à la Mission Dolores, la plus ancienne église de San Francisco.

personnes avant de quitter San Francisco pour Detroit, la capitale américaine de l'automobile, sa dernière étape aux Etats-Unis avant une escale au Canada.

Sa visite sur les bords du Pacifique semblait avoir provoqué bien moins de manifestations hostiles que prévu.

La veille près de 2.000 homosexuels et autres militants libertaires, ont crié « Pope go home » devant la basilique où il rencontrait les malades du SIDA, mais la manifestation nocturne près de la résidence du pape n'a attiré qu'une dizaine de personnes.

LE MONDE EN BREF

■ Mineurs tués en Afrique du Sud

JOHANNESBURG (AFP) — Neuf mineurs sud-africains ont été tués la semaine dernière dans deux mines de la compagnie Anglo-American, a-t-on appris hier au siège de cette compagnie minière, la plus importante du pays. Un porte-parole de la compagnie a annoncé hier que deux mineurs ont été tués et douze blessés lors d'un accident survenu jeudi dans une mine d'or à une soixantaine de kilomètres à l'ouest de Johannesburg. La compagnie a de plus annoncé la mort de sept mineurs le week-end dernier au cours de conflits qui ont opposé les mineurs grévistes du mois dernier aux non-grévistes. Ces conflits ont de plus fait de nombreux blessés a indiqué le porte-parole. La grève des mineurs, qui avait duré 21 jours, avait causé la mort de 12 mineurs noirs. Selon le syndicat NUM, organisateur de la grève, 4 à 500 mineurs avaient été blessés lors de la grève.

■ Graves inondations en Inde

NEW DELHI (AFP) — Les inondations qui ont suivi les pluies de mousson en Inde ont fait 83 morts, et l'armée a été appelée à participer aux secours dans les régions les plus touchées, a annoncé hier l'agence de presse PTI. Selon PTI, 65 morts ont été enregistrés depuis jeudi dans l'Uttar Pradesh et le Bihar, deux Etats du nord-est de l'Inde. Le dernier bilan pour le seul Etat du Bihar fait état de 593 morts. Dans le Bengale (Nord-est du pays), l'armée est intervenue jeudi après la crue des eaux du Gange dans le district de Murshidabad, où plus d'un million de personnes sont affectées par les inondations. Quelque 3.000 personnes ont été bloquées à Benares (Uttar Pradesh), ville sainte de l'hindouisme, à cause de l'annulation de plusieurs trains du fait de l'inondation des voies par les eaux du Gange et de la Yamuna.

■ Nombreuses arrestations en Haïti

PORT-AU-PRINCE (AFP) — De nombreuses arrestations (plus de cinquante selon certaines informations) ont été opérées par des militaires hier et deux civiles ont été blessés par balle dans le quartier populaire de Raboteau aux Gonaïves, a indiqué un correspondant de l'AFP sur place. Les militaires affirment avoir été assaillis à coups de pierre et ripostés en tirant. Des soldats auraient essuyé des coups de feu dans ce même quartier dans la nuit de jeudi à vendredi, selon un officier dont le correspondant de l'AFP rapporte les propos.

■ Chevardnadze présente ses excuses

WASHINGTON (AP) — Le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze a présenté hier ses excuses à la suite de l'incident en RDA au cours duquel un soldat américain a été blessé par des militaires soviétiques. Toutefois M. Chevardnadze a estimé que les deux parties étaient en faute dans cette affaire. Selon lui, le soldat américain conduisait une voiture — avec à bord d'autres militaires US — « très près des installations, de la zone qui est strictement interdite aux membres des missions militaires étrangères ». « Ils prenaient des photos d'un avion soviétique », a ajouté le ministre.

■ Un ambassadeur israélien à Vienne ?

JERUSALEM (AFP) — Le gouvernement israélien a officiellement reconnu hier son embarras pour nommer un ambassadeur à Vienne qui serait tenu de présenter ses lettres de créance au président autrichien, M. Kurt Waldheim. Dans un communiqué officiel publié hier à Jérusalem, le ministre israélien des Affaires étrangères indique qu'Israël « a un problème spécifique pour nommer un ambassadeur auprès du président Waldheim (...) Il serait regrettable que l'Autriche applique le principe de la réciprocité diplomatique dans ce cas précis ». Le poste de l'ancien ambassadeur d'Israël en Autriche, M. Michael Eilitzur, est vacant depuis octobre. C'est un chargé d'affaires qui représente Israël à Vienne depuis lors.

Le test d'une fusée d'appoint de la navette a été un succès, annonce la NASA

HUNSTVILLE (AFP) — Le test d'une fusée d'appoint (booster) modifiée des navettes américaines, effectué le 30 août dernier, a été un succès, selon les résultats des analyses annoncés hier par la NASA.

« Si j'avais à écrire un scénario, je ne changerais pas la manière dont ça a fonctionné », a déclaré le directeur de l'équipe de conception, M. John Thomas, au cours d'une conférence de presse organisée au centre des vols de la NASA Hunstville (Alabama).

Le 30 août, le constructeur Morton Thiokol et la NASA avaient procédé pendant deux minutes au premier

test grandeur nature d'un booster modifié à la suite de la fuite qui avait été à l'origine de l'explosion de Challenger et la mort de ses sept membres d'équipage en janvier 1986.

Après le test, les segments du booster ont été démontés et leur analyse a montré qu'ils étaient restés très bien en place, les gaz brûlants ayant pu être maintenus au moins une dizaine de centimètres des joints (O-Rings), a souligné M. Thomas.

Le nouveau type de booster doit encore être testé en novembre, février et mars avant le lancement prévu de la navette Discovery le 2 juin prochain.

CITÉ

fatiguée de la télé...



RADIO CITÉ 107

Pour l'AMOUR de la Musique

EMPLOIS AUX POSTES

Parce que la Société canadienne des postes a la responsabilité de maintenir le service postal, nous acceptons actuellement des demandes d'emploi temporaire pour trier et préparer le courrier.

Téléphonez au 866-1727.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'Irak maintient pour une troisième journée sa pression militaire dans le Golfe

MANAMA (AFP) — L'Irak a maintenu hier, pour la troisième journée consécutive, sa pression militaire contre l'Iran, provoquant, selon Téhéran, des représailles de l'aviation iranienne contre des installations pétrolières dans le nord-est de l'Irak et le pilonnage d'objectifs économiques et militaires dans le sud-est du pays.

Trois installations pétrolières iraniennes, dont un quai et une jetée de chargement dans le nord du Golfe, ainsi qu'un champ pétrolier, ont été la cible hier de l'aviation iranienne qui effectuait ainsi son 12e raid en trois jours contre ce que l'état-major irakien appelle « des objectifs vitaux alimentant l'effort de guerre ennemi ».

Ces raids sont la « conséquence de la poursuite de l'agression iranienne » et « l'Irak est déterminé à détruire quotidiennement des objectifs vitaux en Iran pour riposter au rejet par ce pays des propositions de paix », a souligné l'état-major irakien.

En même temps, Bagdad a fait état de la poursuite du bombardement de l'artillerie lourde iranienne de quartiers résidentiels irakiens, affirmant que deux civils avaient été tués et 11 autres blessés à Bassorah (principale ville du sud de l'Irak), Kanaqin et Badra, dans le centre-est.

Selon l'Irak, ces bombardements ont visé des objectifs économiques et militaires au sud-est de l'Irak, notamment une usine pétrochimique, une centrale électrique et des bases militaires aux environs de Bassorah.

Par ailleurs, l'aviation iranienne a bombardé dans la matinée des installations pétrolières irakiennes à Kirkouk dans le nord-est du pays, y provoquant des dégâts importants, toujours selon Téhéran.

L'Irak n'a pas confirmé ce raid, mais il a démenti la perte d'un avion au-dessus du Golfe, annoncée par l'Iran, et a affirmé que la situation était calme dans le Kurdistan d'Irak (nord-est du pays), où aucun combat important ne s'est déroulé, selon lui, hormis « quelques infiltrations terroristes ».

En revanche, selon le Parti démocratique du Kurdistan irakien (PKD de Massoud Barzani, allié de l'Iran), le Kurdistan d'Irak a été le théâtre de violents combats qui ont permis aux combattants kurdes d'occuper la ville de Kani Masi et de tuer 500 soldats irakiens.

La reprise des hostilités entre l'Irak et l'Iran avait marqué la fin mardi soir de la mission de paix du



Hussein Abdullah Hassan est assis parmi les pierres qui, hier encore, soutenaient sa maison à Basra, dans le sud de l'Irak. « J'ai peur mais je reste », a-t-il affirmé au lendemain d'un bombardement irakien.

secrétaire général de l'ONU, M. Javier Perez de Cuellar à Téhéran et à Bagdad.

Hier, le chef de la diplomatie koweïtienne, en visite à Paris, s'est montré « pessimiste » sur les chances de succès de cette mission. Cheikh Sabah Al-Ahmed Al-Sabah a déclaré, après avoir été reçu par le président François Mitterrand, qu'il était « plutôt enclin au pessimisme qu'à l'optimisme » au sujet de la mission de M. Perez de Cuellar, soulignant les nombreuses « divergences » qui subsistent entre Bagdad et Téhéran.

Par ailleurs, le ministre iranien des Affaires étrangères, M. Ali Akbar Velayati, a rappelé à nouveau

hier, à son départ pour New York pour participer à la 42e session de l'ONU, la position de son pays qui exige l'« identification » de l'agresseur, estimant que « ce serait le premier pas vers l'instauration de la justice ».

Pour sa part, l'Irak réclame l'application intégrale de la résolution du Conseil de sécurité ordonnant notamment le cessez-le-feu immédiat, le retrait des forces des deux pays aux frontières internationales et l'échange des prisonniers de guerre.

La famine menace le sud du Mozambique

MAPUTO (AFP) — Au moins six personnes sont mortes de faim, en juillet, dans le district de Mabote (province mozambicaine méridionale d'Inhambane), indique le quotidien de Maputo, Noticias.

Les autorités de la province d'Inhambane, déclare le journal, sont « très préoccupées » par l'aggravation de la situation alimentaire, et craignent que la famine ne fasse beaucoup d'autres victimes si une aide n'est pas rapidement fournie à cette région.

La situation dans la province d'Inhambane est en partie due à une sécheresse prolongée qui a paralysé la production agricole. Les conditions de vie dans cette région ont empiré cette année avec la réapparition d'importants groupes de guérilleros de la Résistance nationale mozambicaine (RENAMO).

Sur un total de 1,1 million d'habitants de la province d'Inhambane, 652.000 sont exposés à une sérieuse pénurie de nourriture, estime-t-on de bonne source.

Selon un rapport secret déposé par le secrétaire général de l'ONU L'Iran maintient ses exigences pour un règlement du conflit

NEW YORK (Nations Unies) (AFP) — Les dirigeants iraniens ont maintenu leurs exigences concernant l'identification, le jugement et la punition de l'Irak ainsi que l'octroi de « réparations », comme prix d'un règlement du conflit du Golfe, lors de leurs discussions avec le secrétaire général de l'ONU le week-end dernier.

C'est ce que fait apparaître clairement le rapport secret que le secrétaire général, M. Javier Perez de Cuellar, a présenté mercredi aux membres du Conseil de Sécurité et dont l'AFP a obtenu le texte.

Dans ce document, M. Perez de Cuellar a résumé la position iranienne comme suit :

(A) L'Iran accepte la mise en oeuvre de la résolution 598 sur la base d'une approche intégrée qui incluerait un cessez-le-feu comme une première étape.

(B) L'Iran insiste cependant pour qu'un lien soit établi entre le cessez-le-feu et l'identification des responsables du conflit. L'observation d'un cessez-le-feu formel doit être précédée par le processus d'identification de la partie responsable du déclenchement du conflit.

(C) L'Iran en conséquence serait prêt à accepter un plan de mise en oeuvre dans lequel l'annonce de l'identification de la partie responsable du déclenchement du conflit et la date de mise en place du cessez-le-feu formel auraient lieu à la même date.

M. Perez de Cuellar ajoute qu'il lui « a été laissé entendre, si cette approche était acceptée par les deux parties, qu'un arrêt non déclaré des hostilités serait mis en oeuvre durant le processus d'identification du responsable du conflit. Lorsque l'identification de la partie responsable du conflit aura été faite, la cessation de facto des hostilités serait remplacée par la déclaration d'un cessez-le-feu formel ».

« Il me faut ajouter, précise M. Perez de Cuellar, que dans toutes les discussions sur le problème de l'identification du responsable du conflit, tous mes interlocuteurs iraniens ont exprimé leur certitude que ce processus viendrait confirmer leur position. Ils ont parlé avec insistance de la nécessité d'une détermination (NDLR de l'agresseur), d'un jugement, d'une punition et de réparations ».

M. Perez de Cuellar indique dans son rapport que les dirigeants irakiens pour leur part ont déclaré qu'ils n'accepte-

raient « en aucune circonstance » un cessez-le-feu de facto. Ils se sont en revanche montrés prêts à mettre en oeuvre la résolution 598 « comme un tout intégré » et à coopérer avec lui et le Conseil de Sécurité.

Et ils ont insisté pour que la résolution soit appliquée dans l'ordre prévu par la résolution (NDLR : cessez-le-feu immédiat, retrait des forces sans délai sur les frontières).

Bagdad, précise le secrétaire général, ne s'est pas opposé à une enquête pour les responsabilités dans la guerre, mais ils ont estimé qu'une telle enquête devait être confiée à un organe impartial « de nature judiciaire ».

Dans son rapport, M. Perez de Cuellar indique encore qu'il a proposé aux deux belligérants le plan suivant :

(A) À une date spécifique, à définir, désignée pour faciliter les négociations comme le « jour-J », un cessez-le-feu entrerait en vigueur.

(B) À une date spécifique après le jour-J, à définir, le retrait de tous les forces sur les frontières internationalement reconnues entrerait en vigueur (et il serait achevé dans un laps de temps à définir).

(C) Au jour-J, une équipe d'observateurs de l'ONU serait envoyée pour vérifier, confirmer et superviser le cessez-le-feu, et par la suite le retrait de toutes les forces.

(D) Au jour-J ou à toute autre date agréée, l'échange et le rapatriement des prisonniers de guerre commencerait en conformité avec la 3e convention de Genève de 1949.

(E) Au jour-J, j'entamerai les négociations avec l'Iran et l'Irak en vue d'aboutir à un règlement complet, juste et honorable de toutes les issues du conflit, et acceptable par les deux parties.

(F) Au jour-J, ou à tout autre date agréée, un organe impartial chargé d'enquêter sur la responsabilité du conflit, entamerait sa tâche.

(G) À une date à agréer, l'organe impartial compléterait son travail.

(H) À une date à agréer après le jour-J, j'enverrais une équipe d'experts pour étudier la question de la reconstruction.

(I) Au jour-J ou à une date à agréer, j'entamerai des discussions avec l'Iran et l'Irak et les autres états concernés sur des mesures pour renforcer la sécurité et la stabilité de la région ».

Deux des nominations sont provisoires au sein du gouvernement philippin

MANILLE (AFP) — Deux des ministres nommés cette semaine dans le cadre du remaniement ministériel opéré par Mme Corazon Aquino ont été désignés à titre provisoire, a déclaré hier son porte-parole M. Teodoro Benigno.

Manuel Yan, ministre des Affaires étrangères, et Fiorello Estuallar, ministre des Travaux publics, ont été nommés provisoirement à ces postes, et Mme Aquino, qui pourrait les confirmer dans ces fonctions, « n'a donné aucune indication à ce sujet », a précisé M. Benigno.

En revanche, les nominations

du ministre des Finances, du responsable des commissions des Douanes et de l'Immigration, ainsi qu'au poste-clé de « secrétaire exécutif » du gouvernement, où M. Catalino Maracay remplace M. Joker Arroyo, sont définitives.

Le sénateur Ernesto Maceda, qui a été reçu hier par Mme Aquino avec 19 autres sénateurs de la coalition au pouvoir, a déclaré que la présidente leur avait demandé de lui soumettre des candidats pour les postes de ministre des Travaux publics et ministre des Affaires étrangères.

DUVET D'OIE BLANCHE
ORD. 300\$
149\$
EXXA
550, PRÉSIDENT-KENNEDY
McGill 843-6248
ST-JEAN: 1. PLACE DU MARCHÉ

AVIS À L'ÂGE D'OR
GRATIS cadeau de **GÉRONTO** l'infirmière
Lors de sa première visite chez vous à l'Île de Montréal et à Laval
Téléphonez tout de suite pour une visite de soins ou traitements à :
(514) 385-0828 (Nos prix sont modestes), infirmière Geronto attend votre appel.
Cette offre de cadeaux se termine le 30 novembre 1987

Ordre Équestre du Saint-Sépulchre de Jérusalem
Chevalier du Saint-Sépulchre

Dame du Saint-Sépulchre

La Lieutenante de Montréal de l'Ordre Équestre du Saint-Sépulchre de Jérusalem, avec l'approbation du Grand Magistère à Rome et de la Secrétairerie d'État de Sa Sainteté le Pape Jean-Paul II, est heureuse de communiquer que vingt nouveaux membres, dont 11 hommes et 9 femmes, seront investis «CHEVALIERS» et «DAMES» de l'Ordre.

Vous êtes tous invités à assister à la cérémonie d'investiture et de promotion, le DIMANCHE 27 SEPTEMBRE, à 16h00, en la Basilique Notre-Dame de Montréal, sous la présidence de Son Excellence Mgr Angelo PALMAS, Pro-Nonce Apostolique et de Son Excellence Mgr Paul GRÉGOIRE, C.G.C.S.S., Archevêque de Montréal.

TRENTE-SIX MEMBRES SERONT PROMUS À UN GRADE SUPÉRIEUR

Chevalier Grand-Croix: M. Paul Lafrance, M. Réal Tardif. Commandeur Grand Officier: M. Jacques Boucher, M. Charles-Marcel Boyer, M. Joseph Demers, M. Fernand Dupré, M. Lionel Forté, M. Joseph L. Lambert, M. Léo Larochelle, M. Yves Oigny. Chevalier Commandeur: Père François-M. Bertrand, o.s.m., M. André Dorais, M. Gabriel Dupras, M. Maurice Guillemette, M. le curé Robert Labrecque, M. J.A. Édouard Lacasse. Dame Grand-Croix: Mlle Thérèse Brissette, Mlle Thérèse Larocque, Mlle Madeleine Leduc, Mlle Paule Mackay, Mlle Bernadette K. Rivard.

Dame Grand Officier: Mme Jacqueline M. Boucher, Mme Thérèse H. Dupré, Mme Suzanne J. Forté, Mlle Jeannine Fortin, Mme Doris B. Lambert, Mme Noëlla M. Larochelle, Mlle Dolorès La Salle, Mme Noëlla T. Oigny. Dame de Commanderie: Mme Simone B. Desrosiers, Mme Claire S. Dorais, Mme Georgette G. Guillemette, Mme Laurette A. Jallé, Mlle Marguerite Laplaine, Mme Jacqueline B. Legault, Mlle Jeanne d'Arc Tremblay.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Voir aussi en page A-7



CRDI/IDRC

Le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) est une société d'État qui a été créée par le Parlement du Canada pour encourager et soutenir la recherche destinée à adapter la science et la technologie aux besoins des pays en développement.

La Division des sciences sociales du CRDI est à la recherche de deux

Agent(e)s de Programme

Sous la direction du directeur associé du Programme de développement régional et au sein d'une équipe interdisciplinaire, les titulaires de ces postes seront chargé(e)s d'élaborer, d'évaluer et de contrôler les projets de recherches dans les pays en développement. Le Programme de développement régional comprend les domaines suivants: le développement urbain/rural/régional et l'énergie/la gestion des ressources/études environnementales.

Les personnes qui veulent poser leur candidature doivent avoir les qualifications suivantes:

- Doctorat ou l'équivalent dans un domaine connexe;
- Expérience de recherche dans les pays en développement;
- Capacité prouvée à analyser, écrire et administrer;
- Maîtrise de l'anglais et du français (connaissance de l'espagnol, un atout).

Le lieu de travail sera à Ottawa d'abord, avec possibilité, plus tard, d'une affectation dans un des six bureaux régionaux du CRDI.

Les personnes intéressées à poser leur candidature sont priées de faire parvenir leur curriculum vitae avant le 2 octobre 1987, à: **Division des ressources humaines, CRDI, C.P. 8500, Ottawa (Ontario) K1G 3H9.**

Le Conseil de écoles séparées (C.R.) du district de la Rive-Nord est à la recherche de candidatures pour les postes suivants dans une de ses écoles élémentaires à Elliot Lake:

A) Directeur(trice) adjoint(e):

Le/la candidat(e) choisi(e) devra posséder les qualifications exigées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario pour la direction d'une école ainsi que des qualifications additionnelles en enfance inadaptée.

B) Poste temporaire d'enseignant(e) suppléant(e):

Le/la candidat(e) choisi(e) devra posséder les qualifications exigées par le Ministère de l'Éducation de l'Ontario pour enseigner en Ontario.

Les demandes, ainsi qu'une lettre de référence du curé de paroisse, devront nous parvenir au plus tard le 28 septembre prochain pour assurer leur considération.

Veuillez adresser vos demandes à:

M. Gérard Lefebvre,
surintendant des écoles séparées françaises
Le Conseil des écoles séparées (C.R.) du
district de la Rive-Nord
C.P. 460
Blind River (Ontario) P0R 1B0

D. Sunstrum, prés.

D.R. Hubbert, Dir. gén.



ASSOCIATION DES ADMINISTRATEURS DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC

SECRÉTAIRE DE DIRECTION

Ouverture immédiate d'un poste pour un(e) secrétaire de direction expérimenté(e) pour le siège social de l'Association des administrateurs.

La personne choisie travaillera pour la direction générale et assumera des responsabilités administratives.

Efficace et dynamique, elle devra démontrer des habiletés à organiser, planifier et fournir du travail impeccable même à l'intérieur de courts délais.

Pour ce faire, elle maîtrise parfaitement la langue française écrite et parlée ainsi que les techniques de secrétariat. Une bonne connaissance du réseau de la santé et des services sociaux représenterait un atout certain. En outre, bien que non exigée, la connaissance de la langue anglaise serait considérée.

Selon l'expérience, le salaire offert se situe entre 19 528,60 \$ et 22 367,80 \$. S'ajoutent à celui-ci une gamme d'avantages sociaux et la perspective d'une carrière intéressante.

Si ce poste vous intéresse, veuillez faire parvenir votre curriculum vitae avant le 28 septembre 1987 à:

CONCOURS SECRÉTAIRE DE DIRECTION
Association des administrateurs
4237, rue de Bordeaux
MONTRÉAL (Québec)
H2H 1Z4



ACL CANADA INC. ANALYSTE PROGRAMMEUR

Dû à l'expansion vers de nouveaux secteurs d'utilisation de l'ordinateur, nous recherchons un «chef de file» qui puisse non seulement analyser et réaliser nos nouveaux systèmes mais maintenir en même temps les normes déjà existantes. Ces logiciels seront mis à l'essai à travers notre réseau national d'ordinateurs BURROUGHS A, utilisant à la fois les langages LINC II et COBOL 74.

Le candidat choisi devra posséder un sens des relations interpersonnelles et d'analyse permettant de travailler directement avec les usagers et les clients, afin de déterminer les exigences et développer les projets déjà existants.

La connaissance du logiciel et de l'équipement périphérique BURROUGHS assurera une transmission rapide et efficace de ces projets dans les méthodes de travail. La documentation et l'entraînement des usagers compléteront le défi.

Le titulaire devra avoir un diplôme collégial et assez de détermination pour continuer à se perfectionner. Il aura déjà travaillé dans des systèmes de développement durant trois à cinq ans avec au moins une année dans les systèmes d'implantation de série A des logiciels «On Line». Il devra s'exprimer autant oralement que par écrit et sera apte à travailler seul ou au sein d'une petite équipe.

La maîtrise de la langue anglaise est essentielle au poste.

Les candidats doivent envoyer leur curriculum vitae avant le 15 octobre 1987 à:

Mr. Sid Bick
Directeur MIS
ACL Canada Inc.
740 Notre-Dame ouest
Montréal, Québec
H3C 3X6



Vous voyez-vous rédacteur pour Reader's Digest?

Aimeriez-vous commencer une carrière stimulante pour la publication la plus lue dans le monde? Vous occuper de publier des histoires pour quatre millions de canadiens et cent millions de personnes dans le monde entier? Travailler avec des auteurs canadiens sur des sujets divers, de l'Arctique à la zoologie? Vous joindre à une équipe compétente afin de préparer une gamme d'articles différents pour chaque numéro mensuel? Bref, aimeriez-vous faire partie de la rédaction du Reader's Digest?

Nous recherchons deux personnes pour la section anglaise de la rédaction.

Rédacteur associé

Vous devez posséder au moins cinq ans d'expérience à titre d'écrivain ou de rédacteur pour une revue, un journal ou une maison d'édition, et une très bonne formation générale, de préférence un diplôme des Arts en littérature anglaise, histoire, sciences politiques ou économie. Vous aurez à abréger et préparer des manuscrits et des textes provenant d'autres publications ainsi qu'à travailler avec des rédacteurs sur des projets.

Rédacteur adjoint

Vous devez détenir un diplôme collégial et posséder de l'expérience comme rédacteur ou rédacteur adjoint pour une revue ou une autre publication. Vous serez appelé à travailler à la section chargée de réviser les articles et de les approuver avant leur publication.

Pour ces deux postes, vous démontrez du talent pour la rédaction, aimer la précision et êtes capable de garder votre texte concis, logique et soigné. Vous maîtrisez l'anglais et la connaissance du français constituera un atout.

Le travail est intéressant, diversifié et vous offre des possibilités d'avancement. Si vous êtes intéressé, dites-le nous. Faites parvenir votre curriculum vitae au:

Service des Ressources humaines
Sélection du Reader's Digest (Canada) Ltée
The Reader's Digest Association (Canada) Ltd.
215 Redfern, Westmount (Qué.) H3Z 2V9



Gouvernement du Québec
Office des ressources
humaines

Fonction publique
du Québec

DIRECTRICE OU DIRECTEUR DES COMMUNICATIONS

CADRE SUPÉRIEUR CLASSE IV

47 612 \$ À 57 965 \$

Concours numéro 634G-963001/Qc: À Montréal

Ce concours vise à combler un emploi et au besoin, pendant au moins un an, un emploi semblable à la Commission de la santé et de la sécurité du travail dans la région administrative de Montréal.

Commission de la santé et de la sécurité du travail: Direction générale

Attributions: Sous l'autorité de la Présidente-directrice générale, gérer une équipe chargée d'élaborer la politique et les objectifs de la CSST en matière de communication; assurer par des programmes appropriés une information continue de chaque intervenant et évaluer l'impact de ces programmes sur l'image de la Commission; développer des moyens visant à faciliter aux citoyens l'accès à l'information.

Conditions d'admission: Diplôme universitaire de 1er cycle; 8 années d'expérience professionnelle dont 2 années dans le domaine des communications ou dans un secteur d'activités connexe à l'emploi et 2 années dans des activités d'encadrement.

Date d'inscription: du 19 septembre 1987
au 2 octobre 1987

Inscription: Office des ressources humaines, 1039, De La Chevrotière,
Édifice «G», QUÉBEC, QC G1R 5E9

Information: Monsieur Jacques Biron, tél.: (418) 643-5863

• Comment vous inscrire

Il peut exister d'autres conditions permettant l'admission aux concours telles que la compensation de la scolarité par de l'expérience. Les personnes ayant le statut de résident permanent sont admissibles sauf s'il est mentionné qu'elles doivent avoir le statut de citoyen canadien. Des renseignements supplémentaires, pertinents à chaque concours, sont disponibles dans les bureaux régionaux de l'Office des ressources humaines et auprès des personnes désignées à l'item « Information ».

L'inscription se fait à l'aide du formulaire « Offre de service » disponible dans les bureaux régionaux de l'Office et auprès des ministères et organismes gouvernementaux. L'« Offre de service » doit être expédiée à l'adresse indiquée et accompagnée d'une photocopie des originaux des documents prouvant que les conditions d'admission sont satisfaites. Pour être acceptées les candidatures doivent être reçues durant la période d'inscription.

Québec



University of Alberta
Edmonton

Professeur adjoint en éducation Faculté Saint-Jean

La Faculté Saint-Jean sollicite des candidatures au poste de professeur adjoint en didactique des sciences et des mathématiques. Ce poste ouvre la voie à la permanence.

Exigences:
Doctorat désirable. Maîtrise exigée. De l'expérience au niveau universitaire dans l'enseignement de la didactique des sciences et des mathématiques. De l'expérience dans l'enseignement à l'élémentaire ou au secondaire serait un atout.

Responsabilités:
1. Enseignement au niveau du baccalauréat des cours de didactique des sciences et des mathématiques.
2. Encadrement de stagiaires.

Traitement:
Varie de \$31,612 à \$33,900

(échelle 1986-87) en fonction des titres et de l'expérience.

Date d'entrée en fonction:
Le 1er juillet 1988 (à moins de restrictions budgétaires).

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

La date limite de réception des demandes est le 30 novembre 1987. Prière d'envoyer un curriculum vitae et les noms de trois répondants à:

Dr. J.A. Bour, Doyen
Faculté Saint-Jean
University of Alberta
8406-91 Street
Edmonton, Alberta
T6C 4G9

University of Alberta adhère activement au principe de l'équité en matière d'emploi.



University of Alberta
Edmonton

Professeur adjoint en éducation Faculté Saint-Jean

La Faculté Saint-Jean sollicite des candidatures au poste de professeur adjoint en didactique du français à l'élémentaire. Ce poste ouvre la voie à la permanence.

Exigences:
Doctorat désirable. Maîtrise exigée. De l'expérience au niveau universitaire dans l'enseignement serait un atout. De l'expérience dans l'enseignement à l'élémentaire est essentiel.

Responsabilités:
1. Enseignement au niveau du baccalauréat des cours de didactique en lecture, en littérature enfantine et dans les arts du langage (français immersion et français langue première en situation minoritaire).
2. Encadrement de stagiaires.

Traitement:
Varie de \$31,612 à \$33,900

(échelle 1986-87) en fonction des titres et de l'expérience.

Date d'entrée en fonction:
Le 1er juillet 1988 (à moins de restrictions budgétaires).

Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyens canadiens et aux résidents permanents.

La date limite de réception des demandes est le 30 novembre 1987. Prière d'envoyer un curriculum vitae et les noms de trois répondants à:

Dr. J.A. Bour, Doyen
Faculté Saint-Jean
University of Alberta
8406-91 Street
Edmonton, Alberta
T6C 4G9

University of Alberta adhère activement au principe de l'équité en matière d'emploi.

Le comité d'aide et de développement des collectivités de la Côte-Nord du Golfe Saint-Laurent

Le comité d'aide et de développement des collectivités de la Côte-Nord couvre le territoire de la Moyenne et Basse Côte-Nord. Notre objectif est d'appuyer les initiatives prises par les collectivités en vue de déterminer, d'élaborer et de mettre en oeuvre des mesures pour aider les particuliers à s'adapter aux conditions économiques de leur collectivité et pour accroître les possibilités d'emploi. À cette fin, nous cherchons actuellement à combler le poste de

Directeur(trice) général(e)

Dans le cadre des politiques établies par le programme d'aide au développement des collectivités, vous devrez oeuvrer sous l'autorité du président du Comité. Vous identifierez les besoins socio-économiques de la région et faciliterez la collaboration entre les municipalités, les organismes du milieu et les intervenants au moment de la mise sur pied d'une stratégie de développement économique et d'adaptation de main-d'oeuvre. Enfin, vous suscitez et stimulerez l'élaboration et la réalisation d'activités d'animation économique.

Pour répondre adéquatement à ces exigences, vous détenez un diplôme universitaire de premier cycle en administration, économie, finances ou une discipline connexe. Le bilinguisme sera un atout important. Vous avez une expérience en développement économique ou en développement régional.

Ce poste est situé à Sept-Îles et vous serez appelé à vous déplacer fréquemment dans toute la région.

Nous vous offrons un salaire à la mesure de votre expérience et de vos compétences.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet, en prenant soin de détailler vos réalisations, avant le 9 octobre 1987 au:

Président du conseil d'administration
Comité d'aide et de développement des collectivités
421, avenue Arnaud
bureau 200
Sept-Îles (Québec)
G4R 3B3

Engagé actuellement dans
une démarche de revitalisation
et de relance, le cégep du
Vieux Montréal est à la recherche
d'une ou d'un



DIRECTEUR GÉNÉRAL

Situé au coeur de Montréal, le collège du Vieux Montréal offre à ses 5 000 étudiants réguliers l'ensemble des programmes d'enseignement général et 26 programmes d'enseignement professionnel. Il répond aussi annuellement aux besoins de formation de 7 500 adultes inscrits à divers programmes de formation générale, professionnelle et sur mesure.

Le directeur général veille à l'exécution des décisions du Conseil d'administration et du comité exécutif et, à ce titre, est responsable de toutes les activités du Collège. Dans les prochaines années, il devra exercer son action selon trois priorités :

- la formation comme axe central du Cégep ;
- une gestion ouverte favorisant l'implication et la valorisation du personnel ;
- un environnement physique et socio-culturel favorable aux activités d'enseignement et d'apprentissage.

QUALIFICATIONS MINIMALES

- Formation universitaire en gestion, sciences de l'éducation ou dans une discipline d'enseignement.
- Expérience professionnelle pertinente : minimum de 8 années d'expérience en gestion que ce soit dans un collège ou dans différentes entreprises.
- Connaissance et/ou expérience dans le champ du développement organisationnel.

DATE LIMITE

Faire parvenir votre offre de service avant le 5 octobre 1987 au

Cégep du Vieux Montréal
Bureau de l'administrateur
255, rue Ontario est
Montréal, Québec — H2X 1X6

Karole Armitage

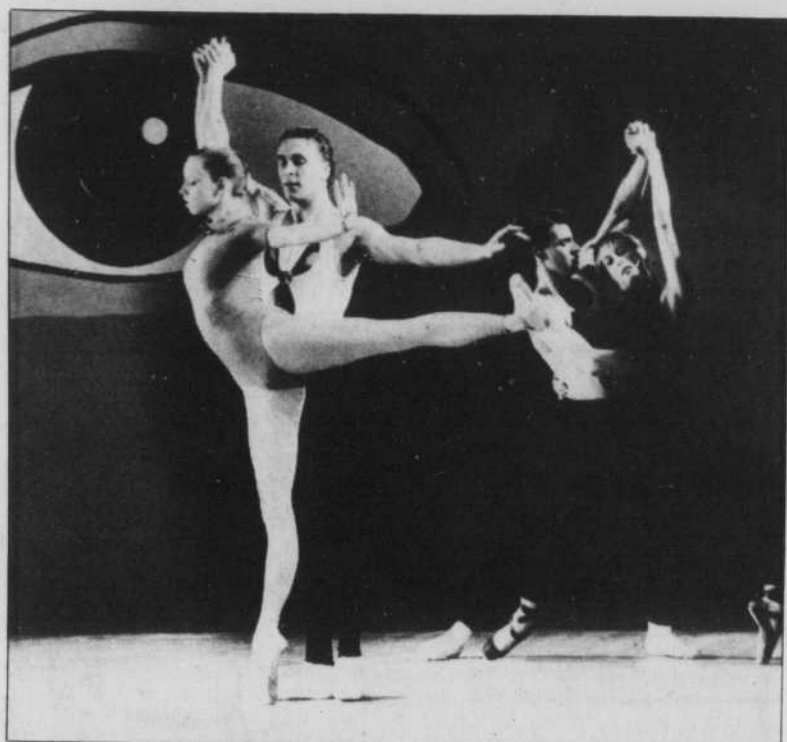
MATHIEU ALBERT
Collaboration spéciale

The Armitage Ballet. Au programme : The Elizabethan Phrasing of the Late Albert Ayler. Chorégraphie de Karole Armitage. Conception des décors et costumes : David Salle. Les danseurs : Karole Armitage, Corinne Giddings, Nora Kimball, Katherine LaNasa, Dielle Tiletnick, Jeffrey Broadhurst, David Grenke, Michael Johnson, et Michael Puleo. Au Théâtre Maisonneuve jeudi et vendredi. Spectacle présenté dans le cadre du Festival international de nouvelle danse.

Pour Karole Armitage, la danse relève d'abord et avant tout d'un culte souverain pour le jeu des structures. Elle promène ses danseurs comme une brigade d'objets téléguidés au radar, bras et jambes effilés comme des javalots, visage bétonné, sans personnalité ni identité propre. Dans cette immense façade qu'aura été *The Elizabethan Phrasing of the Late Albert Ayler*, déployé sur la scène du Maisonneuve, jeudi, comme second spectacle au FIND, seule la chorégraphie réussira à en émerger. Par son magnétisme fou.

Karole Armitage souhaite revisiter le langage de Balanchine, restituer l'Amérique post-moderne tout en conservant un oeil sur le rétroviseur ; trouver un point de jonction entre le passé et le futur. Elle veut faire du néo-classicisme un art neuf, adapté à l'humeur du temps.

Lorsqu'on a compris tout ça (avant même que le rideau ne tombe sur le premier acte), les trajectoires laissent peu à peu sur leur passage un goût de redondance. L'intérêt décline. La chorégraphie apparaît beaucoup trop liée à ses sources d'inspirations pour être en mesure d'en dégager des avenues nouvelles. À la limite, il serait presque possible de



Les danseurs Danielle Tiletnick, Phillip Otto, Robert Gerstner et Karole Armitage.

confondre le spectacle qu'on a sous les yeux avec quelques-uns des ballets inscrits au florilège du New York City Ballet.

Un sous-produit ? Non, plutôt quelque chose comme une ramification. Une déviance fabriquée à partir du modèle original. Un début de métamorphose.

La difficulté du spectacle réside ainsi au coeur même de la relation entretenue par la chorégraphie avec l'école néo-classique. Comme si Karole Armitage n'avait pas su prendre une distance suffisamment grande avec celle-ci. Elle demeure impuis-

sante à en démonter la rigidité des mécanismes, à en perturber la logique pour la soumettre au filtre d'un jeu de lois nouvelles.

Malgré toutes ces réserves, il faudrait être aveugle pour ne pas voir l'intelligence et la rigueur du travail proposé. Karole Armitage s'est mise au défi de sarcler un parterre déjà visité par les géants américains de la chorégraphie contemporaine. Il n'est pas étonnant, lorsqu'on entend relever pareil défi, de charrier avec soi la présence de tous ceux qui vous ont précédés.

Festival du film de Toronto

Le sourd dans la ville, de Mireille Dansereau Près du roman mais loin de l'inspiration

ROBERT LÉVESQUE

TORONTO — Décidément, Marie-Claire Blais n'a pas de chance avec le cinéma. Déjà *Une saison dans la vie d'Emmanuel* avait été massacré (entendez francisé) par un cinéaste parisien il y a plusieurs années, et voici que pour la première fois qu'un cinéaste québécois transpose à l'écran un de ses romans, *Le sourd dans la ville*, projeté en première nord-américaine jeudi au festival de Toronto, c'est l'échec, le plus évident qui soit, qui se produit au bout du compte.

Le film, qui faisait partie de la compétition de Venise au début du mois, allait jouir d'un compte-rendu favorable de la part d'un journaliste de l'AFP. Mais ce qu'on a vu à Toronto, dans la salle la plus désertée de tout le festival, est une tentative complètement ratée de faire vivre à l'écran l'univers plus littéraire que cinématographique de l'auteure québécoise.

Dès jeudi matin, plusieurs heures avant la projection, Jay Scott, dans le *Globe and Mail*, dont les avis sont ici d'une valeur indubitable, ridiculisait fortement le film de Mireille Dansereau en décrivant les personnages comme des zombies et affirmait que ce serait impossible de trouver pire dans le genre film d'art kitsch. L'hebdomadaire *Now*, qui fête ses dix ans, qui est gratuit, et qui a une gueule et un ton terribles, le même jour, parlait de prétention néo-européenne ratée et suggérait de changer le titre pour *Blind to the Audience*.

Cette attaque matinale de la presse torontoise a eu un premier résultat : la grande salle du Varsity était clairsemée, ce que l'on n'avait jamais vu encore depuis le début du festival qui va battre ses records d'assistance cette année. Mireille Dansereau, présentée à l'auditorium avant la projection, a déclaré qu'elle n'entendait pas

faire de l'entertainment avec son film, annonçant d'avance l'aridité du produit.

Là-dessus, elle avait totalement raison. Non seulement *Le sourd dans la ville* (Deaf to the city) produit par la Maison des Quatre et filmé par Michel Caron, est effectivement aride, mais il est aussi et surtout d'une platitude consommée. On sent, à quelques moments, qu'il y a une matière potentiellement riche et intéressante, mais Mireille Dansereau, demeurée trop près du roman et trop loin d'une inspiration qui lui serait propre, n'est pas arrivée à organiser l'ensemble pour le cinéma.

La majeure partie du film (comme le roman) ce déroule dans un hôtel minable, tenu par une prostituée au grand cœur (Angèle Coutu) qui s'occupe de son fils atteint d'une tumeur au cerveau (Guillaume Lemay-Thivierge), mais qu'elle entretient dans l'espoir de filer avec lui en moto à San Francisco. Arrive une femme d'âge mûr (Béatrice Picard), bourgeoise, abandonnée par son mari, qui rôde comme la mort et, avant de se suicider, se demande si ce qu'elle ressent pour une anglaise institutrice du coin (Han Masson) ne serait pas par hasard du lesbianisme. Elle se tuera avant de le savoir.

Ce monde, et son décor, ne sont nullement investis par Mireille Dansereau qui semble se contenter d'écouter le texte de Marie-Claire Blais, sans le mettre en perspective. Le travail du directeur-photo est particulièrement nul, et jamais on arrivera à sentir la présence de ce lieu, l'hôtel des Voyageurs, pourtant primordial dans le roman. La distribution, composée de valeurs sûres, reste hélas sans direction, chacun faisant ses efforts et seuls, Angèle Coutu et Guillaume Lemay-Thivierge donnant un peu de profondeur à leur interprétation.

C'est un film où l'on parle trop, où certaines répliques plongent dans le ridicule et font rire la

salle, où les silences sont surestimés par la réalisatrice, un film qui ne provoque que l'ennui. On n'en retient qu'une scène, lorsque Mike (le fils malade) est assis sur sa mère près d'une fenêtre. À ce moment-là, Angèle Coutu, une des meilleures comédiennes du Québec qui, encore une fois, sauve sa mise dans un jeu perdu, et Guillaume Lemay-Thivierge, qui donne à penser qu'il deviendra peut-être un grand acteur, sont soudain prodigieux. On voudrait que ce moment se prolonge, qu'il donne le ton au film, mais on se désillusionne vite en retournant au ron-ron appétissant de l'ensemble du film.

La productrice, Louise Carré, affirmait au DEVOIR, hier, qu'effectivement « le film ne correspond pas à ce que le public d'aujourd'hui attend », et elle laisse entendre que le choix du roman de Marie-Claire Blais (qui avait pourtant fait l'objet d'une requête en cour pour en libérer les droits) n'était peut-être pas le meilleur. Le film, qui doit sortir le 30 octobre à Montréal, aurait mieux fait (pour les producteurs) de ne pas être présenté à Toronto. Mais pour le public c'est un avertissement qui peut compter.

Jean-Claude Lauzon, qui décidément est la coqueluche de Toronto (on emploie l'expression *Man of the Hour* depuis plusieurs jours), disait lors de sa conférence de presse de mercredi qu'il lui fallait d'abord une « raison » pour faire un film. Le film de Mireille Dansereau manque justement de ce moteur essentiel. On cherche la raison d'un tel produit somnifère qui semble se donner des prétentions de film d'auteur.

La référence au tableau d'Edward Munch, *Le Cri*, n'a réussi qu'à faire ressortir encore plus, si c'est possible, le caractère superficiel et affecté de l'ensemble d'un film qui ne rend justice ni à l'auteure adaptée ni au cinéma tout court.

La CÉCM et à l'UdeM implantent des programmes d'accès à l'égalité en emploi

CAROLE BEAULIEU

Dix-huit nouveaux établissements scolaires du Québec, dont la Commission des écoles catholiques de Montréal et l'Université de Montréal, implémenteront au cours des prochains mois des programmes d'accès à l'égalité en emploi, a annoncé hier le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Les établissements choisis viennent se joindre aux sept établissements d'enseignement qui ont déjà

mis sur pied de tels programmes à l'automne 1986, notamment les Universités Laval et Sherbrooke.

Les dix-huit nouveaux établissements bénéficieront pour ce faire d'une subvention gouvernementale de \$ 40,000 dans le cas des universités et de \$ 30,000 dans le cas des commissions scolaires.

Les nouveaux programmes toucheront dix commissions scolaires, cinq collèges et trois universités.

Ce sont les commissions scolaires de Beauport, des Chautaus-de-la-Chaudière, des Écoles Catholiques

de Montréal, du Lakeshore, de Yamaska, des Mille-Îles, de la Neigette, de Victoriaville, du Lac Témiscamingue et de Outaouais-Hull ; les collèges de Baie-Comeau, de La Pocatière, de Lionel-Groulx, de Montmorency et de Vanier, de même que l'Université de Montréal, la Télé-Université et l'Université Concordia.

Dans un communiqué diffusé hier le ministère indique que ces établissements ont été sélectionnées « sur la base de leur implication antérieure dans le dossier de l'égalité des sexes ».

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Voir aussi en page A-6

Université de Montréal

Professeurs à plein temps

Le Département de sciences économiques de la Faculté des arts et des sciences cherche des professeurs réguliers à plein temps.

Fonctions : Enseignement et recherche aux trois cycles.

Exigences : Ph.D. en sciences économiques complété ou en voie de l'être ou une formation équivalente; faire la preuve des aptitudes pour l'enseignement universitaire et pour la recherche scientifique.

Traitement : Selon la convention collective.

Date d'entrée en fonction : Le 1er juin 1988

Date limite de réception des dossiers : Le 15 octobre 1987

Les candidats doivent acheminer leur curriculum vitae, une copie de la liste de leurs publications et trois lettres de référence à :

M. Marcel Boyer
Directeur
Département de sciences économiques
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, cet avis de concours s'adresse aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada.

ENSEIGNANTS(ES) (ÉCOLE SECONDAIRE)

L'École de l'Église Arménienne Sourp Hagop est à la recherche de professeurs à temps partiel, éducation physique secondaire I, II, III, IV (8 périodes), Arts plastiques I, II (4 périodes), Initiation à la technologie sec. III (4 périodes - économie familiale, sec. II (4 périodes), Initiation à l'informatique (sec. III (2 périodes). Les personnes qualifiées pourront enseigner plus d'une matière.

Temps partiel : Les personnes intéressées doivent détenir un brevet d'enseignement et avoir une spécialisation dans les matières énumérées ci-dessus. Veuillez envoyer votre curriculum vitae à l'attention de :

Mme A. Maghakian, Conseil scolaire, 3401, Olivar-Asselin, Montréal (Québec) H4J 1L5

GÉRANT DE PRODUCTION

Personne responsable pour production de vêtements de sport pour enfants. Travail avec contracteurs et connaissance en expédition préférable.

Excellent salaire à personne qualifiée. Veuillez contacter : (514) 382-6313

COMPTABLE AGRÉÉ OU STAGIAIRE C.A.

Nous recherchons des personnes ayant plus d'un an d'expérience dans un cabinet pour prendre en charge au complet les dossiers de vérification ou de commentaires pour des P.M.E.

Possibilité d'association.

S.V.P. soumettre votre candidature à :

Mme R. Brunelle, C.A. 172 Notre-Dame, suite 201 Repentigny (Québec) J6A 2P8

Sodarcan inc., une entreprise nationale de distribution de services financiers principalement dans les secteurs de courtage d'assurance, du courtage de réassurance, de l'actariat-conseil et de la souscription de réassurance, sollicite des candidatures pour un poste en :

Vérification interne

Relevant fonctionnellement du président de la Société, le titulaire est responsable de l'élaboration et de l'exécution du programme de vérification interne de la Société. Les tâches porteront entre autres sur l'examen et l'évaluation de la suffisance et de l'efficacité des systèmes de contrôle interne de l'ensemble des unités opérationnelles et administratives de la Société et de ses filiales.

Les personnes retenues seront comptables agréés, bilingues, ayant au moins cinq années d'expérience préférablement en vérification interne ou externe d'institutions financières. De plus, elles démontreront une grande efficacité dans le cadre de relations entre les directions, un esprit d'analyse et de synthèse ainsi que de très bonnes aptitudes en communication orale et écrite.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae à Monsieur Robert Brunet, Service des ressources humaines, avant le 9 octobre 1987 à l'adresse suivante :



Sodarcan inc.

1140, boul. de Maisonneuve Ouest
Bureau 701
Montréal (Québec) H3A 1M8



Université de Montréal
Faculté de l'aménagement
École de design industriel

Directeur de l'École de design industriel

L'École de design industriel se cherche un directeur. Le mandat initial est de quatre ans; il est renouvelable.

Fonctions : Participation à l'enseignement et à la recherche à titre de professeur; création, coordination et développement des programmes en design industriel; développement des activités de recherche.

Exigences : Ph.D. ou l'équivalent; expérience en enseignement universitaire ou en formation professionnelle; contribution reconnue en recherche, en développement ou dans d'autres aspects du design industriel (programmation, production, réalisation); rencontrer les normes de professeur agrégé.

Traitement : Selon la convention collective

Entrée en fonction : Le 1er janvier 1988 ou le plus tôt possible après cette date.

Date limite de réception des candidatures : Le 7 octobre 1987

Les candidats doivent acheminer leur curriculum vitae à :

M. Michel Boisvert
Secrétaire de faculté
Faculté de l'aménagement
Université de Montréal
C.P. 6128, succursale A
Montréal (Québec)
H3C 3J7

Conformément aux exigences prescrites en matière d'immigration au Canada, la priorité sera accordée aux citoyens canadiens et aux résidents permanents du Canada

ENAP

Colloque

La gestion des services de santé dans le contexte du développement international

La vision et les stratégies d'intervention particulières de la Banque mondiale.

Jacques Bandow, Direction des programmes de la santé Banque mondiale, Washington

Les problèmes de santé et la vision du Centre de Recherche en développement international.

Richard Wilson, Directeur de la Division de la Santé au CRDI, Ottawa

Déjeuner

Mme Thérèse Lavoie-Roux, Ministre de la Santé et des Services sociaux

La gestion des services de première ligne :

perspectives des bénéficiaires de l'aide internationale.

Pr. Eusèbe Aïhonou, Doyen de la Faculté des sciences de la santé Cotonou, Bénin.

La gestion des programmes mondiaux : l'exemple du Programme canadien d'immunisation universelle subventionné par l'ACDI.

Louise Galarneau, Directrice-adjointe Association canadienne d'hygiène publique, Ottawa

DATE DU SÉMINAIRE :

Jeu. 24 septembre

LIEU :

Hôtel Sheraton Montréal

Frais d'inscription :

115\$

Téléphone :

Marie-Noëlle 522-3641



COLLÈGE SAINT-LOUIS

INSCRIPTION 1988-1989

LE COLLÈGE SAINT-LOUIS EST UNE ÉCOLE SECONDAIRE D'ÉDUCATION INTERNATIONALE

Le programme d'étude :

Les programmes du ministère de l'Éducation du Québec sont utilisés et sont enrichis des contenus et des méthodes élaborés par l'Association des écoles internationales.

Ce programme mène à l'obtention du Diplôme d'étude secondaire et du Certificat international d'enseignement général. Ce dernier diplôme peut permettre à l'élève de s'inscrire au Baccalauréat international qui est reconnu par la majorité des universités du monde.

Le projet éducatif :

Le projet éducatif qui émane des programmes du ministère de l'Éducation du Québec est enrichi des grands thèmes suivants :

- l'apprentissage du travail méthodique et l'acquisition du sens critique
- la compétence linguistique en français, anglais et espagnol
- l'intégration de l'éducation technologique à l'apprentissage des sciences
- la protection de l'environnement
- l'implication dans la communauté.

L'encadrement :

Les élèves choisis sont soumis à un encadrement qui exige :

- le respect de l'autorité
- la constance dans l'effort
- la volonté de réussir.

Les examens d'admission :

Les examens d'admission au Collège Saint-Louis ont lieu durant le mois de novembre. Nous acceptons les demandes d'admission pour les élèves qui débuteront leur première secondaire en septembre 1988.

Soirée d'information :

Si vous voulez assister à une conférence portant sur les objectifs de l'éducation internationale, vous pouvez vous inscrire en téléphonant au 365-4600, poste 286.

Prospectus :

La demande d'admission doit être faite avant le 16 octobre 1987. Demandez le prospectus en communiquant au 365-4600, poste 286.



Le Collège Saint-Louis est une école publique externe de la commission scolaire du Sault-Saint-Louis située au 3375, rue Notre-Dame, Lachine. Il n'y a donc pas de frais de scolarité à déboursier.

L'IMMIGRANT AU QUÉBEC

LA POUSSIÈRE est à peu près retombée. Il y a un mois exactement, le Père Julien Harvey, s.j., bouleversait le cours serein et un tantinet pépère des travaux d'une commission de l'Assemblée nationale en lançant une véritable bombe. Pour avoir évoqué sa thèse de la « convergence culturelle », le jésuite a soulevé un débat majeur, fondamental. L'importance de l'enjeu, le sens de cette interrogation quant à notre devenir collectif militent en faveur d'un questionnement systématique.

Le sens de la démarche engagée par le Père Harvey s'est perdu dans une cacophonie superbe. Avec une maladresse incompréhensible, ce dernier avait réveillé les pires souvenirs des années 30 et 40 qu'on croyait enfouis à jamais. D'où la volée de bois vert, d'où une profonde indignation partagée par le signataire de ces lignes.

Cette dimension évacuée, les propos du Père Harvey obligent à une réflexion honnête et grave tout à la fois. C'est pourquoi on doit récuser l'anathème lancé contre celui qui a osé aller au-delà des clichés généraux.

Derrière la question de l'immigration se profile une fois de plus la propension collective au globalisme, au manichéisme. Devant la chute, grave et persistante, de la natalité, d'aucuns ont carrément tourné la page, imaginé la solution magique. Il faudrait désormais s'en remettre à la seule immigration pour assurer peuplement et production sur ce coin de la planète. Adieu politique familiale ? Adieu toutes les valeurs qui ont, malgré des exagérations, malgré certains dévoilements, assuré la pérennité du peuple voué à un destin incertain après l'épopée française en Amérique du Nord ?

Rappeler la crise que connaît la cellule familiale, ce n'est ni verser dans le nostalgique de bon ton, ni refuser d'affronter le problème de l'immigration. C'est tout simplement éviter de donner tête baissée dans une échappatoire hissée au rang de panacée. C'est refuser de céder à la magie incantatoire des formules automatiques. Et nécessairement simplistes !

Le recours à l'immigration s'inscrit aussi dans la logique des choses. Quel volume d'immigration, quels types d'immigrants ? La question n'est pas nouvelle. Elle sous-tend toute politique d'immigration. Elle implique des critères de sélection. Au-delà des finasseries administratives, la démarche revient à poser bonnement la question : qui

voulons-nous accueillir comme immigrants ? La loi québécoise y répond partiellement en retenant des critères d'« adaptabilité ». Le Père Harvey suggérerait, lui, des lieux de convergence culturelle. Ce n'est pas du pareil au même, mais la démarche n'est pas foncièrement différente.

Préalable négligé, la définition des critères de sélection suppose un accord minimal sur le visage de la société d'ici. Et ce portrait de nous-même doit être reflété à l'étranger, là où vivent des immigrants potentiels. En d'autres termes, le candidat à l'immigration doit avoir une idée relativement précise de la société québécoise, de ses us et coutumes, avant de débarquer à Mirabel.

Banalité que cela ? Malheureusement non ! Combien d'immigrants optent pour le Canada en second lieu, une fois le rêve des États-Unis évanoui ? Et, dans l'ensemble canadien, le choix du Québec ne traduit pas nécessairement une option privilégiée. Il suffit, à titre d'exemple, d'interroger les « immigrants investisseurs » — catégorie maintenant « ciblée » et choyée par le ministère de l'Immigration du Québec — pour s'en convaincre. Beaucoup d'entre eux baragouinent quelques mots d'anglais. Du français, ils n'ont jamais entendu parler...

Si la société distincte doit correspondre à autre chose qu'à des arguties de constitutionnaliste, c'est bien dans cette voie qu'on peut réaliser rapidement un consensus minimum. Le Québec doit utiliser rapidement les possibilités offertes par l'accord Cullen-Couture, bientôt par l'Accord du lac Meech pour projeter l'image réelle de sa texture sociale ou communautaire : une société différente — est-il nécessaire de le répéter ? — des autres collectivités qui peuplent le territoire canadien. C'est le rôle fondamental des « agents » d'immigration du Québec à l'étranger. Instruits de la réalité sociologique du Québec, les immigrants n'auront plus alors la faculté de plaider ignorance devant, par exemple, les exigences de la Loi 101.

À Rome, vivre comme les Romains. Le cheminement vers une forme de convergence culturelle se trouvera facilité si les ambiguïtés sont levées dès avant l'arrivée des immigrants dans leur nouvelle patrie. Le reste est affaire d'intégration et d'acceptation où la collectivité d'accueil partage un rôle indéniable avec les arrivants.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

"LA LOI BOUCHARD"

AAHHH!
SI MON PEUPLE
AVAIT EU CA
IL Y A 450 ANS!



LETTRES AU DEVOIR

Justice pour les Palestiniens

NOUS, LES 500 participants et participantes au Congrès 1987 de l'Entraide missionnaire, nous nous dissocions publiquement de la position prise par le gouvernement canadien — et exclusivement par lui — lors du récent Sommet de la francophonie à Québec et nous reconnaissons le droit à l'autodétermination du peuple palestinien.

Nous demandons au gouvernement canadien de prendre à l'avenir des positions plus équitables et qui tiennent compte des aspirations légitimes de ce peuple.

— SUZANNE LOISELLE
directrice

Montréal, le 13 septembre.

Gare aux illusionnistes

LE POLITICOLOGUE Daniel Latouche invite le Québec à relever un nouveau défi, celui de l'intégration des immigrés. Il se demande par ailleurs si nous avons le choix et c'est avec raison qu'il répond : non. En effet, refuser l'intégration des immigrés signifierait accepter la prolifération de colonies étrangères sur notre territoire.

Il aurait cependant fallu que notre savant politicologue précise les conditions dans lesquelles le Québec ne saurait relever le défi qu'il lui propose. Surtout qu'en conclusion de son article, il affirme ce qu'il est en acceptant d'être une « société d'immigrants » que nous pourrions « prétendre accéder au statut de société nord-américaine distincte ».

Après avoir mis au rencart leur conscience historique et admis que la « société » qu'ils forment en est une d'immigrants, les Canadiens français devront-ils aussi aller jusqu'à accepter leur minorisation dans ce nouveau Québec que M. Latouche appelle de tous ses vœux ?

N'en déplaise aux âmes pudibondes qui la trouveront « inadmissible », cette question est d'importance primordiale, surtout depuis que J. Henripin a démontré que, par l'effet combiné d'une natalité en chute libre et d'une immigration sans cesse croissante, les Canadiens français ne formeront plus, dans un siècle, que 12 % de la population du Québec.

Transformé en un petit melting pot où les Canadiens français seraient plus qu'une minorité parmi d'autres, comment le Québec résistera-t-il à l'envie d'adopter la langue et la sous-culture du puissant melting pot voisin ?

M. Latouche s' imagine sans doute qu'une majorité non canadienne-française, constituée en moins de deux générations, refu-

sera d'élire à Québec le parti qui lui aura promis d'abolir ce qui restera alors de la loi 101. Friaud de défis à relever, il nous expliquera donc avec plaisir les raisons pour le moins mystérieuses d'une magnanimité sans précédent dans l'histoire de l'humanité.

Essentiellement chimérique, le multiculturalisme ne sera jamais rien d'autre, au Québec, qu'une éphémère période transitoire entre deux monoculturalismes : le canadien-français d'il n'y a pas si longtemps et l'étatsunien qui, grâce à la complicité de notre pseudo-intelligentsia, nous aura absorbés pour de bon au détour de l'an 2000.

L'intégration des immigrants qui viennent s'établir au Québec n'est possible que si les Canadiens français y restent très largement majoritaires. Une politique nataliste doit donc être adoptée, mais, comme ses effets ne se feraient sentir de toute façon qu'à moyen ou long terme, il s'ensuit qu'un arrêt temporaire de l'immigration s'impose de toute urgence.

Oui, de toute urgence, car les statistiques indiquent qu'au train où vont les choses, la minorisation des Canadiens français dans la grande région de Montréal surviendra dans moins de dix ans, après quoi, bien sûr, leur minorisation dans l'ensemble du Québec ne sera plus qu'une simple et inéluctable formalité.

— LUC POTVIN
Sainte-Foy, le 14 septembre.

Lettre à Dieu

Lettre à Dieu, Parlement du Canada, Ottawa

JE VOUS saurais gré de m'informer relativement aux questions suivantes, soulevées par la présence de votre nom au 1er paragraphe de l'Annexe B, Loi constitutionnelle de 1982, Partie I, qui se lit comme suit :

Whereas Canada is founded upon principles that recognize the supremacy of God and the rule of law ;

Attendu que le Canada est fondé sur des principes qui reconnaissent la suprématie de Dieu et la primauté du droit ;

1. Comme il y a plusieurs entités qui sont considérées Dieu, comme Allah, Bouddha, Jésus, Krishna, Quetzalcoatl, Yahvé, etc., qui êtes-vous ?

2. Comme votre nom personnel est différent en anglais et en français, êtes-vous la même entité pour les deux groupes ?

3. Si le sens de votre existence est une croyance établie ou non dans la conscience individuelle, comment la suprématie de votre croyance est-elle compatible avec la liberté de conscience, et de pensée, reconnue à toute personne dans la Charte canadienne des droits ?

4. Quels sont ces principes sur lesquels le Canada est fondé, qui reconnaissent votre suprématie ?

5. Sur quoi cette suprématie est-elle elle-même fondée ?

6. Comment cette suprématie est-elle manifeste dans les politiques du Canada ?

— PIERRE L. SENÉCAL
cosmologue
Montréal, le 14 septembre.

À propos d'un millénaire

LA LETTRE de Madeleine Provost (*Mille ans de catholicisme*, 22 août), vibre d'une conviction qui force le respect. Cependant, trois confusions risquent d'enlever au lecteur non averti toute chance de saisir la portée réelle de ses affirmations.

Première confusion, le mélange de l'éthnique et du religieux. La question de savoir si les Russes du Nord (« Moscovites ») et les Russes du Sud (« Ukrainiens ») sont des frères ou de simples cousins a fait couler beaucoup d'encre (et de sang). Nous ne pensons pas qu'un tel débat puisse être tranché d'un revers de plume, même ardent de conviction.

Parmi les fils de l'Ukraine, on trouve des chrétiens orthodoxes et des fidèles du Vatican aussi bien chez les pan-russes que chez les indépendantistes. Dans les deux cas, personne ne conteste une commune descendance du roi Vladimir (ou Volodymyr), dont 1988 marquera le millénaire du baptême.

Deuxième confusion, l'allégeance donnée par Vladimir au « christianisme romain ». Exact, si romain fait ici référence à l'empereur des Romains, Basile II de Constantinople, beau-frère de Vladimir. Faux si le mot est une allusion au Vatican, alors Patriarcat d'Occident. Les historiens spécialisés, en particulier le jésuite F. Dvornik, ont aujourd'hui prouvé que Vladimir fut bien baptisé par des évêques venus de Constantinople, comme l'enseigne la tradition.

Personne ne peut faire parler les morts, ni interroger Vladimir. Cependant, ce roi confessa à son baptême le Credo authentique des conciles oecuméniques de Nicée et Constantinople (381), absolument identique à celui qu'utiliseront les chrétiens orthodoxes pour fêter son millénaire.

Rome, au contraire, a abandonné ce Credo oecuménique sous la pression des armes germaniques au 11^e siècle. Elle lui substitua alors la déclaration carolingienne de Frioul (796), toujours en usage chez elle sous le nom prestigieux mais conventionnel de Nicée-Constantinople. Sa foi est donc différente de la foi de Vladimir.

L'Ukraine n'a vécu que 52 ans dans le giron de Rome; le pays se trouvait alors sous domination polonoise. Cette période dura de l'union de Brest-Litovsk (signée en 1596 par les évêques nommés par les Polonais) jusqu'au soulèvement populaire des orthodoxes en 1648.

Enfin, il est regrettable d'assimiler l'église orthodoxe russe avec les agissements du patriarcat soviétique de Moscou instauré par Staline en 1943. Si Madeleine Provost se renseigne auprès de la cathédrale russe Saint-Nicolas de Montréal, elle y apprendra que personne n'y reconnaît la légitimité de ce patriarcat.

— HILAIRE TAURAND, Ph.D.
Sainte-Foy, le 7 septembre.

La paix obligée

IL AURA fallu près de huit ans de débats houleux et de négociations ardues avant que les deux Grandes puissances arrivent à un accord sur l'interdiction des missiles nucléaires à moyenne portée. Huit ans avant que Washington et Moscou ne se rendent aux arguments de la raison. Car c'est une paix obligée qu'Américains et Soviétiques se préparent à signer. Dans un camp comme dans l'autre, la conjoncture économique ne permet plus de poursuivre au même rythme la folle course aux armements.

L'entente de principe conclue entre MM. Shultz et Chervardnadze — il reste encore des détails à régler — n'est pas une surprise ; les deux parties avaient déjà établi il y a quelques mois les bases d'un accord. Elle n'en est pas moins importante dans la mesure où elle favorisera les rapprochements sur les deux autres volets des négociations — les missiles intercontinentaux et les armes défensives, en particulier l'Initiative de défense stratégique américaine (IDS), où des désaccords persistent entre Washington et Moscou.

Une entente est intervenue en effet en vue de lancer, dès décembre prochain, des négociations sur les essais nucléaires. Cette question est cruciale, car elle conditionne largement l'étendue des accords éventuels sur

les autres types d'armement. La confiance est loin de régner dans ce domaine. Les deux traités américano-soviétiques signés dans les années soixante-dix — un qui limite la puissance des essais à 150 kilotonnes et l'autre qui régie les explosions nucléaires pacifiques — n'ont pas été ratifiés par le Sénat américain. Il y a méfiance sur les mesures de « vérifications efficaces ». Mais les ouvertures récentes manifestées de part et d'autre laissent entrevoir des solutions de compromis.

Washington et Moscou se montrent-ils aussi conciliants sur d'autres types d'essais, en particulier ceux que commande le développement de l'IDS ? La balle est plutôt dans le camp américain qui est profondément divisé sur ce sujet. Le Congrès mène une dure bataille contre les ambitions du président Reagan et du chef du Pentagone, M. Caspar Weinberger, de développer un système d'armes défensives.

Dans cette perspective, l'entente sur les euromissiles marque un déblocage réel dans les relations américano-soviétiques. Les deux camps se sont toisés longtemps avant de conclure l'accord. Après le premier sommet Reagan-Gorbatchev à Genève, en 1985, et la deuxième rencontre à Reykjavik l'année suivante, où

Washington et Moscou ont joué le tout pour le tout, il était devenu évident qu'un accord global sur les trois volets de la négociation ne pouvait avoir lieu. Aussi les deux parties ont-elles convenu de suivre une démarche plus lente, par étape, en commençant par les euromissiles.

Américains et Soviétiques ne pouvaient s'arrêter en chemin. Certes, l'évolution de la « machine militaire » et du stock d'armements imposable aux deux Grands de prendre des décisions. Mais la situation économique troublée que traversent les deux Grandes puissances les contraignent également à s'interroger sur les coûts de leur industrie de la guerre et sur les nouveaux choix à faire.

Pour le président Reagan, l'entente sur les euromissiles consacre le retour vers une politique de bon sens qu'il s'était appliqué à rejeter jusqu'à la dernière année de son premier mandat. Il reconnaît maintenant qu'il y a d'autres moyens que le réarmement pour répondre à Moscou. Pour M. Gorbatchev, l'accord confirme la justesse de la position de l'ancien chancelier ouest-allemand qui, dès 1979, avait soutenu que les euromissiles soviétiques n'étaient pas nécessaires à la sécurité de l'URSS.

— ALBERT JUNEAU

Le SCRS, la GRC, la SQ, etc.

LA PREMIÈRE règle des services de sécurité, c'est de ne pas se faire prendre. La deuxième, de ne jamais dire la vérité à ceux qui n'ont pas besoin de la connaître. La troisième, c'est d'avoir une histoire plausible à raconter, le jour où une commission d'enquête, un comité parlementaire ou un juge s'avisent, les innocents, de poser des questions.

De l'ancien directeur de la CIA, Richard Helms, condamné pour parjure, aux agents de la GRC qui ont volé la liste du PQ pour protéger René Lévesque contre les marxistes, en passant par les policiers américains qui faisaient tabasser par la pègre des militants de gauche, la tromperie tient de la nature même des services secrets.

Il faudrait donc être bien naïf pour attendre de M. James Kelleher ou de ses quatre ou cinq enquêteurs et groupes de recherche à l'oeuvre au sein du Service canadien de renseignement de sécurité, toute la vérité sur les pratiques et les opérations qui ont continué de pourrir la sécurité nationale après que le SCRS ait succédé à la GRC.

Ainsi, la loi ne permet pas à la GRC d'agir comme service de renseignement ni au SCRS d'agir comme agence d'espionnage à l'étranger. Cela n'empêche pas des officiers canadiens de tenter de recruter des réfugiés à la veille de retourner dans leur patrie !

En réalité, il était illusoire de penser que deux commissions d'enquête, quelques procès et une nouvelle loi suffiraient pour vidanger trente ans de culture répressive, un immense réseau d'informateurs infiltrés dans tous les organismes, et de multiples

opérations plus ou moins légitimes déjà en marche au pays.

D'aucuns ont eu un choc en apprenant qu'un permanent de la Confédération des syndicats nationaux travaillait pour le SCRS. Cet étonnement étonne ! Dans les bonnes années la GRC a peut-être eu une dizaine d'agents dans cette centrale. En comptant ceux de la Sûreté du Québec (SQ), de l'Armée canadienne, de la police de la Communauté urbaine de Montréal (CUM) et d'autres agences, on arrive sans peine à une quarantaine d'« assets ». Combien de ces gens sont encore « actifs » ?

Aussi longtemps qu'on ne fera pas un crime de l'infiltration des groupes légitimes au pays, les services de police et de renseignement ne vont pas manquer de motifs plausibles pour y planter des agents secrets. Rien non plus n'empêchera des policiers à la retraite de rester actifs dans des agences privées, qui échappent aux lois régissant les services officiels et qui, à l'occasion, ne se font pas scrupule d'organiser des troubles, notamment « syndicaux ».

Comment nettoyer les services de sécurité et s'assurer, par exemple, qu'ils ne perdent pas leur temps à la CSN pendant qu'on prépare une explosion du côté d'Air India ?

Les mandats concrets de ces services devraient être révisés et précisés. Ils ont recruté systématiquement des gens dans les communautés « ethniques », par exemple, sous prétexte qu'elles sont plus vulnérables aux influences étrangères, alors que les mêmes services avaient une politique d'emploi et de promotion

discriminatoire à l'égard des minorités.

De même, elles ont surveillé massivement les syndicats, alors que la présence au Canada de nombreuses compagnies étrangères posaient des questions bien plus importantes pour l'intégrité du gouvernement et pour la sécurité nationale. Pendant qu'on surveille les petits voyages de la CSN à Cuba, on ne voit pas les industries déverser des tonnes de produits toxiques dans les eaux d'ici.

Bref, il faudrait viser les bonnes « cibles ». Cela ne saurait venir de la seule loi, ni de policiers imbus des préjugés des années quarante, ni d'un retour en force de la GRC dans ce domaine. Cela ne viendra pas non plus de la forte dépendance de nos services à l'endroit des agences étrangères, fussent-elles « amies ».

Les autorités prétendent avoir revu et corrigé les opérations léguées par la GRC au SCRS. Elles sont contredites par le propre Comité de surveillance du renseignement de sécurité. Quand va-t-on recycler les dinosaures et relever les exigences intellectuelles des nouvelles recrues ?

Entre-temps, la CSN et les organismes du genre gagneraient à entreprendre leur propre nettoyage de sécurité. Il y a longtemps que la CSN aurait dû écarter les beaux parleurs prêts à mettre la centrale en danger au nom de la solidarité ouvrière. La tâche n'est pas sans risque, à commencer par le danger que des agents se chargent de la besogne !

Mais ce n'est pas une mission impossible.

— JEAN-CLAUDE LECLERC

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 7743, rue Bourdeau, LaSalle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à em-

ployer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. LaSalle, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR: = \$3,25 par semaine le samedi seulement = \$1,00

Pour information: à Montréal: 332-3891 à Québec: (418) 687-2021

Livraison par porteur: Édition quotidienne = 149\$ par année 81\$ 6 mois 42\$ 3 mois

Livraison par la poste: Édition quotidienne = 155\$ par année au Canada 85\$ 6 mois 45\$ 3 mois

Pour information (514) 844-3361

Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

L'arrière-garde du mépris

Le Parti libéral du Canada s'est pénétré de cette idée qu'on ne peut être canadien si on n'est pas contre le Québec

LIBRE OPINION

MARCEL MASSE

L'auteur est ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources du Canada et ministre politique du Québec dans le cabinet Mulroney

L'HISTOIRE des peuples est faite de courants profonds qui en déterminent l'orientation, et d'événements de surface qui, parfois, en dissimulent ou en révèlent le sens. Le combat d'arrière-garde que mènent actuellement sénateurs et députés libéraux contre la loi C-22 et l'accord du lac Meech appartient à la seconde catégorie. Il révèle crûment l'attitude traditionnelle du Parti libéral du Canada à l'endroit du Québec : la crainte et son corollaire, le mépris.

Un fédéralisme qui tire sa force de celle de ses parties

La loi sur les brevets pharmaceutiques et le projet d'entente constitutionnelle ont, comme on le sait, un point commun fondamental : l'une et l'autre concernent directement le Québec, bien avant toutes les autres provinces. Je ne reprendrai pas ici la brillante défense qu'a faite, dans ces pages mêmes, le sénateur Paul David de la loi C-22; mais je noterai, avec bien d'autres, que le centre de la recherche pharmaceutique a toujours été à Montréal, et que l'alignement du Canada sur les coutumes internationales en matière de brevets est une condition sine qua non de la reprise de cette industrie. Plus de 3,000 emplois sont en jeu. Mais puisqu'il s'agit du Québec, cela ne préoccupe guère le Parti libéral du Canada.

Quant à l'accord du lac Meech, qu'en dire qui ne l'ait déjà été, sinon qu'il illustre la seule conception valable d'un fédéralisme moderne : un ensemble qui tire sa force de celle de ses parties. Et cela, il va sans dire, heurte de front les habitudes traditionnelles des libéraux fédéraux pour qui le Canada idéal est un pays unitaire qui tire son sens de l'abolition de ses différences.

À dire vrai, l'action antidémocratique des sénateurs et députés libéraux rappelle étrangement, dans son acharnement anti-québécois, le navrant épisode du projet de loi S-31 qui visait, en 1983, à empêcher la Caisse de dépôt du Québec d'acquiescer plus de 10% des actions votantes de la société Canadian Pacific. Mis au point à la demande expresse de Canadian Pacific, qui était intervenue auprès du premier ministre Trudeau, le projet fut présenté directement au Sénat par le ministre André Ouellet afin d'éviter sa discussion en Chambre. Cette procédure, insitée depuis 1867, n'empêcha pas Brian Mulroney, alors chef de l'opposition, de s'élever et contre la manière et contre le contenu, de sorte que le projet fut retiré par Marc Lalonde, son plus ardent promoteur.

Petit épilogue à cette édifiante histoire qui se déroula sur plusieurs mois : le président de Canadian Pacific, Ian Sinclair, fut peu après nommé sénateur par M. Trudeau, et, toujours égal à lui-même, combat aujourd'hui avec la même hystérie la loi C-22 et l'accord du lac Meech.

La fin des aberrations

Fort heureusement l'époque de ce genre de crainte haineuse a pris fin en 1984. Cette année-là, les Canadiens, et singulièrement les Québécois, ont mis fin à une bien inutile période de confrontations qui durait depuis presque 20 ans. Canadiens et Québécois ont alors renoué avec leurs véritables racines qui les poussent moins à se combattre qu'à chercher à s'épanouir côte à côte. Mais cette période de confrontations a été aussi celle de l'apogée du Parti libéral du Canada.

Car de même que l'Histoire est faite de courants profonds et d'événements de surface, de même existe-t-il des hommes politiques de l'essentiel et des hommes politiques de la surface. Sauf un très court interrègne en 1979, le Canada fut, de 1966 à 1984, inspiré par un politicien superficiel, fascinant parce qu'insaisissable et insaisissable parce que sans substance, ignorant des vérités de l'Histoire et insensible à ses courants profonds, exclusivement préoccupé d'imposer *urbi et*

Ils échouèrent

Il existe désormais à la Chambre des communes un groupe parlementaire québécois, les conservateurs, qui estime que le gouvernement « n'en fera jamais trop pour le Québec ». Et le gouvernement est de cet avis. Contre les nostalgiques de la négation et du mépris, nous estimons, nous, qu'il n'est pas nécessaire de sacrifier le Québec pour avoir le Canada, et qu'au contraire le Canada n'a de sens que si le Québec s'épanouit avec tous ses privilèges et tous ses droits.

Dans cette mesure, le Parti progressiste-conservateur s'oppose de plein fouet au Parti libéral du Canada. Pour nous, la fédération canadienne appelle les qualités méprisantes qui ont permis au premier ministre Mulroney de faire en trente mois plus de progrès que n'en avaient accompli ses prédécesseurs en 20 ans : art intelligent du compromis dans les faits, de la coopération dans les objectifs, du respect dans la volonté commune.

Quoique fassent les sénateurs et députés libéraux pour bloquer les actions des élus, ils échouèrent. L'industrie pharmaceutique redevenue prospère à Montréal, la société distincte sera reconnue dans la constitution. Car nous sommes élus et telle est la volonté de la population.

Les vieux clowns, eux, feront dans l'indifférence quelques tours de piste moins assurés.

Les jeunes et l'avenir du français au Québec

La culture anglo-saxonne exerce une influence de plus en plus grande dans le choix de leurs valeurs

FRANÇOIS ROCHER

Ce texte est tiré d'un ouvrage collectif intitulé L'avenir du français au Québec, que viennent de lancer les Éditions Québec/Amérique. Outre l'auteur, qui est président de Francojeunes, plusieurs personnalités ont apporté leur contribution, tels Yves Beauchemin, Gaston Miron, Luc Perreault et Serge Turgeon

L'ATTACHEMENT des jeunes à leur langue est à la fois une affaire de coeur et de bon sens. Ils aiment leur langue car elle leur permet d'exprimer ce qu'ils sont. Mais en matière linguistique, les sentiments ne sont pas suffisants. La vie culturelle québécoise fait face à de nombreux défis, dont beaucoup sont liés à la prédominance de la culture de tradition anglo-saxonne sur le continent. Ces défis sont aussi bien de nature culturelle qu'économique.

L'attrait de la culture anglo-saxonne

Les jeunes sont particulièrement attirés par les biens culturels anglais. Il s'agit ici d'un domaine où les goûts et les préférences individuelles ne peuvent être contraints par voie législative ou autre. Les activités culturelles à dominance anglaise concernent surtout l'écoute de la musique. Nul besoin d'être un fin observateur de la jeunesse pour le constater. Dans d'autres secteurs d'activité, l'anglais exerce une attraction relativement importante. Ainsi, près de 40% des films sont vus en anglais, la radio est écoutée en anglais à 40%, 30% des heures d'écoute de la télévision sont consacrées à des émissions en anglais, on trouve la



Madonna lors de son récent spectacle à Montréal

même proportion en ce qui concerne la lecture des revues.

L'influence de l'anglais est par ailleurs moins forte en ce qui concerne la littérature : environ 80% des lectures se font en français. On peut de plus constater, selon les enquêtes menées par le Conseil de la langue française, une progression de la culture anglophone dans les loisirs des jeunes francophones par rapport à

ce qu'elle était à la fin des années 1970.

Il faut surtout souligner que la culture anglo-saxonne exerce une influence de plus en plus importante dans la détermination des valeurs. Les jeunes sont particulièrement perméables à cette influence et la recherchent même. Que pouvons-nous y faire ?

D'abord, dans l'ensemble de la col-

lectivité doit être assurée la promotion active des produits culturels de langue française. Sans vouloir faire porter tout le poids du développement culturel sur l'État, celui-ci devrait mettre en place une politique culturelle spécifiquement québécoise, favorisant une large participation collective et engageant spécifiquement les jeunes. De plus, les éducateurs jouent un rôle important,

même s'il n'est pas exclusif, dans la découverte et la mise en valeur des biens culturels plus près de la tradition française.

La douce quiétude des jeunes

Mais la consommation grandissante des biens culturels anglo-saxons ne révèle qu'un aspect, bien qu'important, de la conscience linguistique des jeunes. On peut, sans trop se tromper malheureusement, parler d'une indifférence d'une large partie de la jeunesse face à l'avenir de la langue française au Québec. Cette indifférence prend la forme d'une douce quiétude reposant sur un sentiment de sécurité. Il s'agit peut-être d'une conséquence inattendue de la stratégie linguistique adoptée par l'État québécois à travers la loi 101.

Ainsi, la législation linguistique, malgré les remises en question constantes dont elle a et fait toujours l'objet, et son édulcoration, ont contribué à atténuer la mobilisation sociale autour des questions touchant le statut du français. Tout comme chez bon nombre de Québécois, beaucoup de jeunes croient que l'avenir du français en Amérique n'est plus menacé. Fausse quiétude, me direz-vous ? Attitude dangereuse ? Mauvaise information ? Quoi qu'il en soit, l'intervention législative, la prise en charge par l'État du débat linguistique, ont contribué à atténuer la vigilance et le sentiment d'inquiétude qui prévalaient au cours des décennies précédentes.

Si la volonté de vivre en français est toujours présente, bien peu de jeunes s'interrogent sur les conditions politiques et sociales nécessaires à la préservation et à l'épanouissement de la langue. En somme, le défi de l'heure est celui de la réactualisation du débat sur le statut du français. Il nous faut favoriser le développement de nouvelles attitudes face à la langue qui reposent sur une vision d'ensemble de la situation de celle-ci au Québec, c'est-à-dire des conditions sociales et politiques de l'affirmation d'une majorité linguistique au Québec.

Poussant un peu plus loin la réflexion, on peut croire que l'affirmation linguistique est associée à la promotion économique des individus. C'est un fait connu que le français est devenu rentable sur le marché du travail et que l'unilinguisme anglais est quant à lui devenu marginal. Renversement de la situation par rapport aux années 1960, situation que les jeunes n'ont pas connue. Il semble donc naturel de travailler en français, alors qu'il s'agit en réalité d'un acquis de fraîche date. Le jour où cette réalité va commencer à s'effiloche, où le bilinguisme va devenir davantage une condition d'embauche pour des postes où la connaissance de la langue anglaise n'est pas nécessaire, il est probable que les jeunes vont réagir plus activement. La mobilisation trouve d'abord son élan dans des considérations individuelles.

Un enseignement plus approfondi de l'histoire

Quelles conclusions pouvons-nous tirer à propos de la conscience linguistique des jeunes Québécois ? D'abord, que c'est le réalisme qui constitue la pierre angulaire de l'action. Les jeunes se reconnaissent peu dans le discours nationaliste des 20 dernières années. La nécessité de l'affirmation des francophones comme groupe culturel particulier sur le continent, bien que présente, demeure secondaire dans les préoccupations. Les problèmes économiques immédiats précèdent les considérations moins tangibles et à plus long terme.

De la même manière, la culture des jeunes est à l'image de notre société : teintée de spontanéité et largement orientée vers le quotidien. En cela, elle marque une rupture avec l'évolution culturelle et linguistique du Québec. Ses racines sont lâches, et la conscience des conditions ayant permis le développement culturel du Québec ne s'est pas implantée. Il est probable que cette lacune pourrait être comblée par un enseignement plus approfondi de l'histoire et de la littérature.

Il est inquiétant de constater que cette relative indifférence des jeunes à l'égard de l'avenir du français se produit en même temps qu'une désaffection des allophones pour cette langue. Le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il est impérieux de rendre le français attrayant et de raviver la vigilance de tous les francophones.

Comment faire pour attiser la conscience linguistique des jeunes ? Il n'y a malheureusement pas de solution miraculeuse. Il faut, dans un premier temps, faire connaître la situation du français et les conditions de son épanouissement non seulement aux jeunes mais à l'ensemble de la société. L'État doit favoriser l'initiative des citoyens et des groupes qui désirent assumer leur responsabilité linguistique. Si les jeunes représentent l'avenir, celui-ci ne peut se construire que sur un présent déjà consolidé. Il faut aussi soutenir activement les quelques organismes qui font la promotion du français chez les jeunes. Ils ne sont pas nombreux et font perpétuellement face à des problèmes de financement.

En somme, la promotion de la langue française est un défi qui touche toute la société. L'avenir du français ne peut être assuré que si toute la collectivité en saisit l'importance aujourd'hui. Faut-il s'étonner de l'indifférence des jeunes lorsque l'on observe le désengagement social et politique des aînés ? Les jeunes ne vivent pas dans un autre monde. Ne leur demandons pas de s'embarquer dans un bateau à la dérive et qui prend l'eau. Lorsque nous, comme société, jugerons que le français doit être préservé, les jeunes s'engageront au même titre que ceux qui les ont précédés. Il s'agit d'un mouvement d'ensemble auquel les jeunes participeront, avec d'autres, s'ils sentent que leur avenir en dépend.

« Je renonce à Satan et à ses oeuvres »

DANIEL LATOUCHE

L'auteur est professeur à l'Institut national de recherche scientifique

MÉMO à : Edward Broadbent
SUJET : Promotion de la pureté

JE VOUS remercie de m'avoir confié le mandat d'élaborer le code de pureté idéologique à l'intention des ex-militants péquistes qui désiraient se joindre à votre formation politique. Je suggère une démarche en deux étapes : d'abord un questionnaire, ensuite une formule de renonciation.

Le questionnaire devra comprendre au minimum quelque 250 questions. On est jamais assez prudent avec ces choses-là et d'ailleurs les péquistes sont des individus particulièrement fourbes qui n'hésitent pas à faire preuve d'intelligence et de loyauté à l'occasion. Voici quelques exemples de questions nous permettant d'éliminer les indésirables :

- 1) Avez-vous déjà rencontré quelqu'un qui connaissait quelqu'un qui avait entendu dire par des méchantes langues que le NPD était un parti trop centralisateur ?
- 2) Pouvez-vous identifier 27 des 54 qualités les plus importantes de l'honorable Édouard Broadbent ?
- 3) Est-ce à cause de ses grandes qualités humaines et de son profond amour du fait français en Amérique, ou simplement par un opportunisme politique de la pire espèce que M. Broadbent a modifié sa position sur le Québec ?
- 4) Seriez-vous « entièrement

d'accord » ou seulement « plutôt d'accord » à ce que le Service de renseignements infiltre le PQ pour y déceler les agents doubles.

5) Vous êtes dans un salon funéraire et vous voyez entrer une de vos anciennes connaissances soupçonnées d'avoir déjà milité au PQ, que faites-vous : (a) vous lui offrez vos condoléances, (b) vous lui remettez un formulaire d'adhésion, (c) vous craquez et retombez dans votre péché de jeunesse (le péquisme, pas l'autre voyons !).

6) Où croyez-vous que le chef estimé du parti a acquis son proverbial sens de l'humour : (a) en fréquentant John Paul Harney, (b) en Ontario, (c) en assistant aux congrès de la CSN, (d) en se mettant résolument à l'écoute de l'âme québécoise ?

7) Quand vous entendez le mot Québec, (a) pensez-vous aux Nordiques, ou (b) le mot éveille-t-il encore chez vous un sentiment dépassé de fierté, d'appartenance et de confiance inébranlable dans l'avenir d'un peuple qui ne devrait pourtant pas en avoir ?

8) Qu'avez-vous ressenti lorsque le chef du parti, suivi de son exécutif national et de tous les valeurs cadres de son aile provinciale canadienne-française ont traversé le lac Meech à la nage : (a) de l'amour, (b) de l'inquiétude, ou (c) une joie profonde et indescriptible ?

Quant à la formule de renonciation, elle pourrait être proclamée par tous les aspirants-népédistes lors d'une cérémonie au flambeau dans les rues d'Oshawa. En effet, tout doit être mis en oeuvre pour que les recrues ressentent encore

pendant longtemps les effets de leur conversion et qu'ils soient d'attaque pour affronter les rigueurs du CEI (camp d'entraînement idéologique) que se tiendra cette année à Lethbridge et Kamloops.

« Je renonce solennellement au péquisme, à l'indépendantisme, au souverainisme et au nationalisme sous toutes leurs formes, même celles que je ne connais pas encore, et à toutes leurs pompes, même les plus insidieuses.

« Je reconnais que les montagnes Rocheuses font partie de mon héritage et m'engage à les défendre courageusement si jamais les membres d'une organisation illégale dont on taira le nom tentaient de les démanteler au Québec.

« Je reconnais avoir péché, beaucoup péché contre nos chefs et notre parti et je demande humblement pardon pour toutes ces erreurs.

« Je promets que, dorénavant, je regarderai tous les matchs télévisés de la Ligue canadienne de football, y compris ceux opposant les Rough Riders de la Saskatchewan, berceau de notre parti, aux Tiger Cats d'Hamilton, berceau de notre chef. Je promets en plus d'aimer cela.

« À l'avenir, je n'aurai plus honte de proclamer bien haut ma foi dans le fédéralisme canadien, le pouvoir de dépenser, les vertus du socialisme démocratique et la nécessité pour tout le Canada de maintenir un gouvernement central fort capable de réduire les quelques inégalités qui subsistent encore dans notre beau et grand pays mais qui ne manqueront pas de disparaître dès que notre parti,

Commerce sans frontières

le sens du libre-échange



190 pages 16,95\$

À l'heure des grands débats soulevés par le libre-échange, l'ouvrage de Bernard Landry, préfacé par Jacques Parizeau, constitue une étude vivante, essentielle et facile d'accès sur les mythes qui entravent la perception du phénomène.

En vente partout
Commandes téléphoniques acceptées: 393-1450

QUÉBEC/AMÉRIQUE

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Kelleher

conformes à la (nouvelle) loi, y compris ses rapports avec les informateurs. Et je sais d'un rapport interne que j'ai lu, poursuit M. Kelleher, que M. Boivin est l'un de ceux dont le rôle a été révisé. Sans aller dans les détails, il a été changé.

M. Boivin travaillait pour la GRC depuis 1972, justement à l'époque où cet organisme, avec l'autorisation des ministres libéraux, infiltrait des mouvements souverainistes et des centrales sympathiques à ces mouvements. Marc Boivin est un permanent de la CSN depuis dix ans. En admettant qu'on a changé son rôle au sein des services de renseignements, le ministre confirme qu'il a pu se livrer, de 1972 à 1984, à des actions à tout le moins illégitimes au sein de la CSN.

M. Kelleher reconnaît par exemple qu'on surveillait les marxistes-léninistes autrefois. Et il admet que cela le fait sourire aujourd'hui, lui qui a fait face aux élections de 1984, dans son comté de Sault Sainte-Marie, dit-il, à un candidat communiste et à un candidat marxiste-léniniste.

Se refusant à blanchir totalement la CSN, il affirme comprendre l'inquiétude de ses dirigeants et c'est pourquoi il ne veut pas se contenter du rapport interne du Service de renseignements et qu'il a demandé à l'inspecteur général un contre-enquête: « Je veux savoir qui et pourquoi ces personnes faisaient l'objet d'une surveillance ».

Et, promet encore le solliciteur général, « je vais essayer, quand toutes les poursuites judiciaires seront finies, d'en dire autant que je peux sur cette affaire ».

D'un côté, le ministre affirme donc être en mesure de s'assurer qu'il n'y a pas eu d'infiltration (de la CSN), mais il veut aussi, par les recommandations du groupe Osbaldeston, être en mesure d'assurer que « cela ne peut pas arriver ».

Comme le comité de surveillance du SCRS, James Kelleher a fait allusion à « quelque chose qui a été porté à son attention et qui l'inquiète: je me demande comment on peut faire pour avertir une organisation — oublions les syndicats — de la menace qui pèse sur elle ».

Chacun sait, explique le ministre, que des puissances étrangères ont des agents au Canada et qu'elles les placent dans certaines organisations utiles à leurs fins. « Mais comment avertir ces organisations? », se demande-t-il encore. C'est une réponse qu'il espère pouvoir obtenir avant la fin d'octobre.

Au cours de l'entretien avec LE DEVOIR, le ministre a refusé de préciser si des agents de la CSN, ou de toute autre centrale, au Québec ou ailleurs, a jamais fait l'objet d'une écoute électronique. (M. Kelleher en a autorisé 94 nouvelles, et autorisé onze autres, en 1986). « C'est une réponse que je ne pourrai jamais donner, a-t-il ajouté. Je ne peux ni confirmer cela. » Depuis le déclenchement de l'affaire Boivin, le SCRS et le ministre ne cessent de faire la distinction entre les organismes et les individus qui en sont membres. Le mandat confié au groupe Osbaldeston confirme que la loi n'est pas encore assez précise pour éviter les abus des années 70, mais on insiste,

en privé, pour assurer que ce n'était pas le cas dans l'affaire Boivin.

Le solliciteur général du Canada a en outre révélé qu'il a signé cette semaine des ententes de coopération entre le Service fédéral du renseignement de sécurité et les responsables des polices provinciales, à l'exception du Québec. Il a rencontré à plusieurs reprises les ministres Gilles Latulippe et Herbert Marx et il espère signer une entente semblable avec le Québec « très bientôt ».

Il refuse donc de préciser si, dans le cas de Marc Boivin, il y avait des échanges d'information entre la Sûreté du Québec et le SCRS, mais il ajoute que « la coopération a toujours été très bonne avec la SQ ».

Le gouvernement fédéral, en particulier certains ministres québécois comme Benoît Bouchard, se préoccupaient hier de l'ampleur que cette affaire est en train de prendre au Québec. D'autant plus que l'opposition, en particulier le néo-démocrate Sven Robinson, déplore que M. Kelleher se contente aux Communes « des mêmes réponses que les ministres libéraux dans les années 70, lorsqu'ils couvraient des activités illégales de la GRC: cela laisse planer un gros nuage sur la CSN et ses dirigeants », affirme M. Robinson.

M. Kelleher a toutefois été un peu plus loin au cours de son entretien avec LE DEVOIR, et il promet « d'essayer » de faire toute la lumière sur cette affaire lorsque les procès en cours à Québec seront terminés. Quant au groupe Osbaldeston, ses conclusions devraient donner lieu à une révision des méthodes de travail de la division antisubversion du SCRS, mais pas à son abolition comme le réclamait le comité de surveillance dans son dernier rapport.

◆ La GE

entreprises qui veulent « innover » avec le syndicat et celles dont l'objectif est justement de l'anéantir. Dans ce dernier cas, on s'en doute, la méfiance devient opposition systématique.

M. Daoust parle du danger de conditionnement psychologique des employés et il n'est pas très chaud vis-à-vis des « dynamiques de groupes ». Il note que dans certaines entreprises, « on fouille dans le passé de l'individu » avant de l'embaucher.

À GE de Bromont, chacun des 500 employés de l'usine est judicieusement sélectionné, au terme d'un processus de sélection complexe, auquel les confrères du futur employé sont étroitement associés. Pas moins de sept entretiens.

« On s'intéresse entre autres à la capacité d'apprentissage des individus, à son ouverture face au travail de groupe, à son autonomie, à sa résistance face au stress; notre philosophie exerce un attrait », explique M. Denis Gervais, responsable des ressources humaines à GE et un des huit membres de l'équipe de direction de l'usine, GE de Bromont — qui fabrique des aubes de moteur à réaction pour les F-18.

GE de Bromont a institué des équipes de production semi-autonomes, responsables de leur productivité mais aussi de leur budget ou de tout autre problème. Une rotation des équipes de production garantit à GE polyvalence et flexibilité. Les gains sont partagés. Les contremaîtres sont remplacés par des coordonnateurs. Un pour cent du budget et 10 % du temps sont consacrés à la formation et aux communications. Les salaires sont fonction non pas de ce que l'employé fait mais de ce qu'il sait et sont versés sur une base hebdomadaire. Les uniformes n'existent

L'hôtel de Winnipeg a fermé ses portes au début de l'année

Malenfant devra traiter avec les employés de l'hôtel Fort Gary s'il achète l'établissement

WINNIPEG (PC) — Les représentants du gouvernement manitobain et du syndicat des employés de l'hôtel Fort Gary ont poliment mais fermement prévenu l'homme d'affaires québécois Raymond Malenfant qu'il devra traiter avec le syndicat existant s'il acquiert ce vieil établissement de Winnipeg.

« Nous abordons toute cette affaire de façon civilisée », a déclaré M. Al Cerilli, vice-président régional de la Fraternité canadienne des cheminots, employés des transports et autres ouvriers. La Fraternité représente 240 travailleurs de l'hôtel, qui a fermé ses portes un peu plus tôt cette année.

« Nous sommes toujours prêts à rencontrer les nouveaux propriétaires, quels qu'ils soient », a-t-il ajouté.

Personnalité controversée, M. Malenfant, qui a refusé de garder le personnel syndiqué quand il a acheté le Manoir Richelieu, en 1986, est pratiquement assuré d'obtenir l'accord de la ville de Winnipeg pour l'acquisition du prestigieux établissement, un ancien hôtel ferroviaire demeuré vide depuis sa saisie par la ville, en janvier dernier, pour non-paiement de taxes de plus de \$2 millions.

La transaction a été endossée par un comité, mais elle doit encore être approuvée par le conseil municipal

en son entier.

M. Cerilli a reconnu que le syndicat était impatient de voir l'hôtel rouvrir, mais il n'a pas manqué de souligner que la convention collective des employés était toujours en vigueur.

En fait, elle a expiré en 1986, mais la loi provinciale stipule que ses dispositions restent en vigueur jusqu'à la négociation d'un autre contrat de travail, même si l'hôtel est vendu entre-temps.

« Comme l'explique Jim Davage, directeur de la conciliation au ministère manitobain du Travail, la Loi des relations de travail du Manitoba protège l'accréditation du syndicat de Fort Gary, même si l'établissement passe aux mains d'un nouveau propriétaire ».

« Tant qu'on n'aura pas démontré le contraire, nous sommes d'avis qu'ils sont protégés », a déclaré M. Davage.

D'autres provinces ont des dispositions semblables pour protéger les conventions collectives, mais la législation québécoise n'oblige pas un nouveau propriétaire à reconnaître le syndicat existant lorsqu'une entreprise fait l'objet d'une vente judiciaire.

Le gouvernement québécois n'a

pas prévu de protection pour les 350 syndiqués du Manoir Richelieu quand il l'a cédé à des intérêts privés.

L'acquisition de l'hôtel de Pointe-au-Pic, sur la rive nord du St-Laurent, par M. Malenfant a été suivie de nombreuses manifestations de protestation organisées par la Confédération des syndicats nationaux. Des actes de vandalisme ont été commis, des bombes ont éclaté dans deux motels appartenant à M. Malenfant et un manifestant est décédé à la suite d'une échauffourée avec la police.

Malgré la réputation de M. Malenfant, M. Cerilli a déclaré que le syndicat était décidé à faire preuve d'ouverture d'esprit. « Nous sommes au courant de toute l'histoire, mais nous avons indiqué que nous étions prêts à le rencontrer, lui ou ses représentants. Je ne veux pas condamner personne à l'avance ».

M. Cerilli pense que l'homme d'affaires québécois aurait avantage à garder le personnel et le syndicat déjà en place à Fort Gary.

M. Malenfant, qui rachète et fait prospérer des hôtels qui éprouvaient des difficultés financières, a offert de verser \$900,000 pour l'achat du Fort Gary et \$12 millions pour le rénové.

L'édifice de 265 chambres, qui fut un temps le plus prestigieux hôtel de Winnipeg, avait été construit par le Canadien National. Il a été déclaré bâtiment historique en 1980, mais ses plus récents propriétaires, la famille Perrin de Winnipeg, ne sont pas parvenus à en faire une entreprise rentable.

Les représentants de la société Motel Universel Ltd., propriété de M. Malenfant, ont indiqué plus tôt cette semaine que la compagnie respecterait la loi du Manitoba. Alain Malenfant, le fils de Raymond Malenfant, a déclaré à un journal de Winnipeg que l'entreprise ne cherchait pas la confrontation avec le syndicat.

Au Québec, l'homme d'affaires avait déclaré qu'un salaire horaire de \$7 pour les employés syndiqués du Manoir Richelieu était trop élevé. Le contrat de travail qui prévaut à l'hôtel Fort Gary accorde entre \$5,50 et \$10,16 l'heure, mais selon M. Cerilli ces taux sont relativement bas parce que les employés ont fait des concessions aux propriétaires antérieurs, qui éprouvaient des difficultés financières.

M. Malenfant a déjà dit qu'il n'a rien contre les syndicats, mais qu'il s'efforce simplement de mener ses affaires de façon rentable.

pas et les employés ne poinçonnent pas.

« Avant d'arriver à Bromont, j'ai « fait » toutes les usines GE au Québec. J'étais un peu révolutionnaire dans un milieu traditionnel mais je n'avais rien vu. En mettant le pied ici, j'ai convoqué une réunion, à telle heure, avec tel agenda. On m'a fait comprendre que cela ne se passait pas comme ça », racontait-il cette semaine au cours d'une entrevue. « J'ai mis un an à comprendre », se rappelle-t-il. Un coordonnateur récemment entré à GE, M. Gilbert Cabana, a confirmé que « au début c'est raide. On est habitué à avoir des dossiers spécifiques et à savoir où l'on va. Ici l'approche est différente mais je ne peux pas encore la saisir », dit-il.

« À chaque fois qu'on a le temps, on consulte », dit M. Gervais. À GE, si un problème de taille surgit, l'on crée souvent un comité « sur lequel les employés sont nécessairement présents ». Ainsi, l'année dernière, un comité des salaires a été mis sur pied parce que les employés avaient l'impression de gagner moins qu'ailleurs. Le comité le plus important a été le groupe « socio-technique », qui a complété la révision du système de polyvalence et celui de la paie. Il existe aussi un comité de règlement des différends, privilégiant « l'approche donat-donat ».

Plus récemment, un autre comité a été créé pour tenter de satisfaire les 75 professionnels de l'usine, appelés les « A » (tous les autres, les techniciens, sont des « B »). Tampons entre les « B » et la direction, les « A » ont un problème de motivation, et aussi de salaires puisque les classifications sont réduites à leur plus simple expression. « Où vont-ils trouver leur petit trip? », résume M. Gervais.

Bromont — qui produit depuis 1983 — se préait peut-être mieux que d'autres à une expérience de « participation des employés à la gestion de l'entreprise ». Il s'agit d'une nouvelle usine, la moyenne d'âge est d'environ 30 ans, le milieu est inspirant.

À GE comme ailleurs, « c'est sûr que le bottom line, c'est la productivité », admet M. Gervais. Il ajoute avec fierté que le taux de productivité est de 30 % plus élevé à Bromont qu'à l'usine GE qui a le meilleur rendement aux États-Unis et qui produit le même type de pièces.

En fait, les choses vont tellement bien à GE de Bromont que le siège social, aux États-Unis, a des projets d'agrandissement. « Si on a le temps de planifier les transformations, on peut aller plus loin », dit M. Gervais qui écarte du revers de la main ceux qui persistent à croire que le patron doit connaître ses employés par leur petit nom : « ça c'est du paternalisme ».

L'absentéisme, autour de deux ou trois pour cent, est peu élevé. (L'absentéisme au travail est pris en compte dans le calcul du partage des gains). Le travail effectué en surtemps par ailleurs semble relativement important.

« Lorsque nous n'avons pas atteint notre quota, l'on fait du temps supplémentaire. Il est difficile de refuser, car l'on se sent responsable », raconte un employé, M. Sylvain Dion. « On est très impliqué », dit-il.

« Si j'ai plus de responsabilités, ça me motive à faire ma job », dit pour sa part son confrère Gaétan Jacques.

Les avis sont très partagés et très nuancés sur les bénéficiaires de ce nouveau sens de la responsabilité et sur la profondeur du déplacement de pouvoir dans l'entreprise.

Pour M. Jacques Bélanger, professeur au département des relations industrielles de l'Université Laval, « il faut distinguer entre une manière de gérer qui s'apparente à l'idéologie et les changements concrets comme par exemple la polyvalence des équipes de travail, la flexibilité des horaires etc. ».

« Ce n'est pas sérieux de dire qu'il s'agit de manigances patronales et les syndicats ont parfois eu tort de juger ça en bloc. Ça doit être jugé au mérite ». Ceci dit, M. Bélanger refuse de s'emballer pour la dernière trouvaille.

S'il relève la grande diversité des formules et met en garde contre l'aspect « échevelé » de plusieurs expériences qui vont dans toutes les di-

rections, il se montre en revanche sensible à certains changements qu'il juge déterminants, comme la disparition du contremaître dans certaines usines, poste-clé qui devait, sous le Taylorisme, s'assurer que le contrôle de la connaissance échappait aux employés.

À GE de Bromont, M. Gervais ne minimise pas les difficultés du sentiment d'impuissance et de l'ambiguïté qui découlent de responsabilités moins bien définies. « L'on se dit tout le temps ai-je le droit ou non de prendre une décision. Est-ce que j'ai le temps de consulter? ».

D'autres sont plus sceptiques. Les syndicats reprochent souvent aux entreprises de ne partager que l'aspect odieux des responsabilités, celui qui pèse. Par exemple, demandent-ils, est-ce à l'employé d'évaluer ses confrères? ».

À la FTQ, M. Robert Cadieux, qui représente les syndicats des autres usines GE au Québec, est philosophe: « Si les employés sont bien traités, tant mieux ».

◆ Larose

sionné.

Le président de la CSN a précisé hier que sa décision de rester était le fruit d'une « mûre réflexion » et qu'elle avait été précédée de plusieurs consultations. M. Larose a souhaité que l'exécutif en place sollicite aussi un nouveau mandat et il a dit qu'il avait fait part de sa décision à cet exécutif le 20 août dernier. Les autres membres de l'exécutif syndical sont Mmes Monique Simard et Céline Lamontagne, ainsi que MM Léopold Beaulieu, Roger Valois et Michel Gauthier. Enfin, M. Larose a précisé que son épouse, qui avait déjà exprimé des réticences vis-à-vis un travail extrêmement exigeant, l'avait cette fois encouragé à rester.

La veille, le chef syndical avait, dans un discours inhabituellement long, fait le point sur les derniers mois, sur les suites du conflit de travail au Manoir Richelieu, sur les arrestations de juin dernier et sur l'infiltration policière au sein du mouvement syndical.

Il avait dit comprendre « l'inquiétude normale » des membres de la CSN devant « les secousses » des derniers mois.

Comme il l'avait fait jeudi, M. Larose a réaffirmé hier sa volonté de lutter pour que les employés du Manoir Richelieu obtienne justice. Il n'a pas précisé quelles stratégies la centrale privilégiera pour ce faire mais le sujet est à l'ordre du jour du prochain bureau fédéral de la CSN, le 7 octobre.

◆ Malenfant

prend entre autres \$2 millions en perte de revenus, \$200,000 à cause de l'augmentation des primes d'assurances, \$150,000 en frais d'honoraires d'avocat, \$320,000 en dommages matériels à la suite du bleu de méthylène versé dans les réservoirs d'eau potable du Manoir, \$100,000 en frais de sécurité. Chacun des six membres de la famille Malenfant réclame \$300,000 pour compenser les tracas et inconvénients occasionnés par l'attitude de la CSN à son endroit.

En frais punitifs exemplaires, la famille Malenfant réclame \$10 millions, « à la mesure du dommage qu'ils ont cherché à causer aux demandeurs, de façon à décourager une fois pour toutes le recours à de tels agissements criminels ». Ce montant de \$10 millions n'est pas si élevé, a déclaré l'avocat de la famille Malenfant, Me Errol Payne: le représentant a peine \$50 par syndiqué de la CSN.

« On reproche à la CSN d'avoir voulu forcer M. Malenfant à réengager des travailleurs avec des moyens illégaux. On lui reproche d'avoir voulu ruiner M. Malenfant », a expliqué Me Errol Payne, quelques minutes après avoir déposé la poursuite de \$15 millions en Cour supérieure. L'avocat qualifie de « débalancement » le fait qu'une « globe centrale de 200,000 membres s'attaque à une famille de six personnes ». C'est l'histoire de David et Goliath à l'envers.

Il ne faut pas voir dans cette poursuite une vendetta personnelle de M. Malenfant contre M. Larose, assure Me Payne qui veut néanmoins

« amener sur scène les véritables responsables plutôt que les soldats ». Dans son esprit, les « soldats » sont les ex-travailleurs du Manoir et Mme Louise Pilote, la présidente du syndicat du Manoir, qui ont eux aussi été les victimes de la centrale.

« Cette poursuite de \$15 millions est plus une question de principe que d'argent. On ne veut plus que de tels actes se reproduisent, sinon on se dirige vers un État militaire. Les tribunaux ont le devoir de punir de tels actes », fait valoir Me Payne.

Par la plume de son avocat, M. Malenfant donne une portée sociale à sa poursuite: « Ces agissements (de la CSN) constituent une atteinte irréversible, non seulement aux droits des demandeurs, mais une atteinte directe à l'ordre social et une tâche indéfinie qui ternira à tout jamais les efforts louables que les syndicats ont faits depuis des dizaines d'années dans la province de Québec et dans tout l'État canadien », écrit-il.

Même si le montant de \$15 millions réclamé par la famille Malenfant paraît faramineux, il ne s'agit pas là du montant le plus élevé réclamé en dommages: en 1976, la Société de la Baie James a poursuivi la FTQ et certains syndiqués pour une somme de \$31 millions après le sacage de la Baie James, au printemps 1974.

D'après Me Payne, ce n'est pas avant plusieurs mois, au mieux, et dans quelques années probablement, que cette cause sera entendue.

◆ Un sommet

nucléaires américaines réintégrént alors l'arsenal nucléaire américain. Elles seront détruites « de la même manière » que les têtes des INF, ont indiqué MM. Shultz et Chevardnadze.

Avant de les détruire, chaque partie pourra cependant retirer de ces têtes la matière fissile et les systèmes de guidage, a dit M. Shultz.

Les négociations START sur les missiles intercontinentaux ont également été abordées, même si les délégations ont consacré beaucoup plus de temps aux INF, a-t-il souligné.

Les Soviétiques veulent établir un lien entre les négociations START et le problème des systèmes de défense anti-missiles, mais « nous n'acceptons pas de restrictions qui rendraient plus difficile la poursuite de l'IDS », l'Initiative de Défense Stratégique ou « guerre des étoiles », a assuré M. Shultz.

Tenant sa propre conférence de presse à l'ambassade d'URSS, M. Chevardnadze a souligné que cet accord avait été conclu « d'une manière ferme et définitive », et qu'il reflétait « l'esprit des deux sommets de Genève et Reykjavik », qui avaient réuni MM. Reagan et Gorbatchev en novembre 1985 et octobre 1986.

Les réactions à la conclusion de l'accord sont parvenues de toutes les capitales. Ainsi le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada, M. Joe Clark s'est vivement réjoui de la conclusion d'un accord historique prévoyant l'élimination de tous les missiles américains et soviétiques de portée intermédiaire (INF). « Il s'agit-là d'un jalon important étant donné que cette entente aura pour effet d'éliminer entièrement toute une catégorie de missiles nucléaires et constituera le premier accord réduisant véritablement le nombre d'armes nucléaires dans le monde ».

M. Clark a ajouté que cet accord est l'aboutissement des propositions occidentales remontant à l'option zéro initiale de 1981 et qu'il résultait de la vigueur et de l'esprit de solidarité avec lesquels l'Alliance occidentale s'est efforcée d'obtenir l'acceptation de ces propositions.

Enfin, M. Clark salue la décision de convoquer une rencontre au sommet avant la fin de l'année. « Nous espérons que ce sommet dynamisera le processus de contrôle des armements et contribuera à une nouvelle amélioration des relations Est-Ouest ».

Les capitales européennes, à l'exception de Paris qui reste sur la réserve, ont salué comme un événement historique et porteur d'espoirs pour la paix mondiale l'accord de principe annoncé à Washington sur l'élimination totale des missiles intermédiaires.

C'est « un formidable accomplissement » a déclaré le secrétaire au Foreign Office Sir Geoffrey Howe pour qui la signature à venir d'un tel accord « diminuera les risques de conflit dans le monde » et permettra « d'accroître la confiance entre l'Est et l'Ouest ».

A Bonn, réagissant à chaud à l'annonce clôturant les entretiens entre le secrétaire d'État George Shultz et le ministre soviétique des Affaires étrangères Edouard Chevardnadze, le chancelier Helmut Kohl a souligné la « contribution décisive » de la RFA qui a renoncé à la modernisation des 72 Pershing 1A faisant obstacle, pour les Soviétiques, dans le cours des négociations sur les INF.

Pour le ministre danois des Affaires étrangères, M. Uffe Ellemann-Jensen, président en exercice de la CEE, il s'agit d'un événement « historique » car « c'est la première fois qu'un accord est réalisé sur le démantèlement de toute une catégorie d'armes ».

Le gouvernement espagnol a exprimé sa « grande satisfaction » pour le même motif, soulignant le rôle de la « cohésion alliée » dans ce résultat.

Au Japon, un porte-parole du gouvernement a salué cette « bonne nouvelle » en souhaitant que l'accord sur les INF soit suivi « d'une substantielle réduction de des armes stratégiques à longue portée ».

A New York, au siège de l'ONU, le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, s'est vivement félicité de l'accord, souhaitant lui aussi que cet élan permette aux deux superpuissances de poursuivre d'autres négociations.

La France s'est tenue à l'écart de ce concert de louanges. Le premier ministre, M. Jacques Chirac, a estimé que les discussions américano-soviétiques ne devaient pas « détourner (la France) du renforcement de (ses) propres moyens de dissuasion nucléaire, pour autant que les autres ne feraient pas disparaître les leurs ».

Le ton est par ailleurs optimiste parmi les experts du désarmement à Genève qui estiment qu'il s'agit d'un « premier pas décisif aux multiples implications ». Cependant personne ne perd de vue les deux autres dossiers du marchandage de Genève, les armes stratégiques et les armes défensives et spatiales qui posent des problèmes autrement plus complexes.

Le numéro un soviétique Mikhail Gorbatchev s'est montré également optimiste sur ce dernier point en écrivant jeudi qu'un accord sur les INF « serait un bon prélude à une percée » et même un « accord » sur « une réduction à large échelle (50 p.c.) des armements stratégiques dès le premier semestre de l'année prochaine ».

Mais M. Gorbatchev n'a pas précisé si ses nouvelles espérances signifiaient un changement de position de l'URSS, sur la question de l'initiative de défense stratégique (IDS) des États-Unis, principal obstacle selon Moscou dans la négociation.

WEEK-END

SAMEDI

Début de la session « Albatros » sur l'accompagnement des mourants ce week-end de 9 h à 16 h 30 au Centre St-Pierre (1212 Panet - Métro Beaudry). 524-3561, poste 303.

La Ligue des droits et libertés annonce la tenue de son Assemblée générale aujourd'hui au Centre St-Pierre Apôtre (1212 Panet). 527-8551.

L'Ass. des hypoglycémiques du Québec offre une série de 6 rencontres pour aider à mieux connaître les difficultés du « mal du sucre » les mardis soir à compter du 22 septembre au Centre St-Pierre (1212 Panet - Métro Beaudry). 593-8356.

Les naturalistes vous invitent aujourd'hui à compter de 14 h à fin de vous initier à l'identification des arbres au Centre éducatif forestier du bois de Belle-Rivière (9009, route 148 à Ste-Scholastique - sortie 35 de l'autoroute des Laurentides). 258-3433.

JASS Inc., club social et sportif organise dans le cadre de ses ateliers-rencontres pour personnes seules une marche de santé sur le Mont-Royal, chaque samedi, départ à 14 h à l'angle de Mt-Royal et de l'ave du Parc, coin sud-ouest suivi d'un souper et d'une danse à 17 h 30 au bar la Terrasse Mont-Royal (30 Mont-Royal Ouest). 388-8727.

Cours de moniteur en sécurité aquatique destiné aux jeunes de 17 ans et plus et possédant déjà un certificat de moniteur adjoint, à compter du 26 septembre prochain le samedi de 12 h à 16 h à Verdun (4501 Banantyne). 765-7150.

Héritage Montréal offre à nouveau cette année un cours de rénovation et de restauration domiciliaire: le cours se donne le lundi et le jeudi à compter d'octobre de 19 h à 21 h à l'Un. McGill. Inscription 842-8678.

Musique et chansons d'Amérique du sud avec le groupe Manatita à compter de 20 h 30 ce soir au Caf'Tiers (4837 ave du Parc). 270-5336 ou 495-8349.

Venez discuter avec deux Nicaraguayens de la situation de leur pays ce soir à 19 h 30, débat organisé par la Ligue ouvrière révolutionnaire et les Jeunes socialistes (4276 Papineau - suite 302).

Les adolescents des Clubs de diversion du YMCA West-Island clôtureront la saison estivale par un Rallye de motos; il y aura aussi une épluchette de bié d'Inde aujourd'hui.

d'hui de 10 h à 15 h (1825 Ch. Sainte-Marie - Kirkland). 694-3724.

DIMANCHE

Cérémonie de l'accompagnement de musique traditionnelle du Vietnam, organisée par des Vietnamiens et s'adressant à toute la famille aujourd'hui à 13 h au Centre Interculturel Monchanin (4917 St-Urbain). 288-7229.

Le Centre Interculturel est à la recherche de parents ayant adopté des enfants d'une culture autre que la leur, de personnes d'autres origines ayant été adopté(e)s par des parents québécois etc., pour une soirée d'échange prévue en novembre prochain. 288-7229.

JASS Inc., club social et sportif organise aujourd'hui une randonnée pédestre et cueillette de pommes au Mont St-Hilaire, départ à 11 h 30, pour savoir lieu de départ 388-8727.

L'oeuvre de « petites dénichées » est présentée à la recherche de meubles, vêtements, articles ménagers et utilitaires (usagés); nous faisons la cueillette à domicile 270-2297.

Le Cercle des mycologues de Montréal vous invite à participer à ses séances d'identifications des champignons qui ont lieu tous les dimanches entre 16 h et 20 h, jusqu'au 4 octobre, dans l'immeuble principal du Jardin Botanique, local 145 (4101 Sherbrooke E.). 872-1493.

Forum ayant pour thème « Le multiculturalisme et l'avenir du Québec » organisé par la Société de recherche en orientation humaine; aujourd'hui à compter de 14 h 30 à l'Hôtel Méridien, salon Alfred Rouleau. 523-5677.

Brunch dominical à compter du 11 h jusqu'à 14 h; à 18 h dégustation d'un met rural nicaraguayen le « Gallo Pinto » et musique d'Amérique du sud avec exposition de photos aujourd'hui au Caf'Tiers (4837 ave du Parc). 270-5336.

Dans le cadre du Festival de la Pomme à Rougemont le Centre d'interprétation de la pomme du Québec organise des activités spéciales dont un kiosque à pomme avec dégustation, jeux et prix, spectacles etc., c'est aujourd'hui (11 chemin Marieville - Rougemont). 469-3600.

Dans le cadre des « dimanches mariaux » le Centre Christus organise une rencontre d'approfondissement de l'encyclicale mariale du pape Jean-Paul II aujourd'hui de 15 h à 16 h 30 à l'Église Notre-Dame-des-Neiges. 737-7201.

19 septembre

par la PC et l'AP

- 1986: Joe Cowley, lance un match sans coup sûr contre les Angels de la Californie.
- 1985: violent tremblement de terre à Mexico; 7,000 morts au moins.
- 1978: le gouvernement égyptien approuve à l'unanimité les accords signés à Camp David par le président Sadate, qui prévoient la signature d'un traité de paix avec Israël dans les trois mois.
- 1967: Monique Proietti, mieux connue sous le vocable de Machine Gun Molly, tombe sous les balles de la police de Montréal-Nord.
- 1955: le président argentin Juan Peron est renversé par un soulèvement de l'armée et de la marine.
- 1945: constitution du gouvernement Ho Chi Minh au Vietnam.
- 1934: Bruno Hauptmann est arrêté à New York et inculpé de l'enlèvement du bébé Lindbergh.
- 1928: première apparition de la souris Mickey dans un dessin animé.